

2016

Rapport unique sur la
solvabilité et la situation
financière

GRUPE DES
ASSURANCES DU
CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	3
I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS.....	5
A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	5
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	10
C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	14
D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS.....	16
E. AUTRES INFORMATIONS	16
II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	17
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	17
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D’HONORABILITÉ	23
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	24
D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	28
E. FONCTION D’AUDIT INTERNE.....	30
F. FONCTION ACTUARIELLE	31
G. SOUS-TRAITANCE.....	31
H. AUTRES INFORMATIONS	31
III. PROFIL DE RISQUE	32
IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	33
A. ÉVALUATION DES ACTIFS.....	33
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.....	35
C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	37
D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES.....	38
V. GESTION DU CAPITAL	39
A. FONDS PROPRES.....	39
B. SCR ET MCR.....	44
C. AUTRES INFORMATIONS	46

SYNTHÈSE

Introduction

L'année 2016 a vu l'entrée en vigueur du nouveau cadre prudentiel « Solvabilité 2 », avec la transposition en droit français des textes communautaires.

Succédant au régime « Solvabilité 1 », l'objectif de ce nouveau régime prudentiel est de prévoir une meilleure adéquation des fonds propres exigés des compagnies d'assurance aux risques que celles-ci encourent dans le cadre de leur activité. Il repose sur trois piliers : la détermination quantitative de l'exigence de fonds propres (pilier I), les exigences qualitatives et la surveillance prudentielle (pilier II) et la communication d'informations au public et aux autorités de contrôle (pilier III).

Le Groupe produit son premier reporting Solvabilité 2 au titre du 31 décembre 2016. Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 365 du règlement délégué 2015/35, le **GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SA** (GACM SA) ainsi que les entités françaises d'assurance (**ACM Vie SA, ACM Vie SAM, Sérénis Assurances SA, ACM IARD SA et MTRL**) **établissent un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière**. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes l'ensemble des états quantitatifs annuels prévu par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital. Ce rapport est soumis à la validation du Conseil de surveillance du GACM SA ainsi qu'aux Conseils d'administration des différentes entités du périmètre du SFCR unique.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et une société consolidante des entités d'assurance suivantes : ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM VIE SAM, MTRL et Sérénis Assurances SA.

Le GACM SA est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Les sociétés filiales ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM VIE SAM et Sérénis Assurances SA sont des sociétés anonymes à Conseil d'administration. La MTRL, Mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, est également dotée d'un Conseil d'administration.

Leur Direction effective est assurée par un Directoire pour le GACM SA, par un Directeur Général et un Directeur Général Délégué pour toutes les autres entités, à

l'exception de la MTRL dont la direction effective est assurée par le Président du Conseil d'administration et un Dirigeant opérationnel.

Les structures du Groupe sont également dotées de quatre responsables des fonctions clés, communs à toutes les entités du Groupe des ACM. Elles ont adopté conformément à la réglementation Solvabilité 2 des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle. Cette organisation a été mise en place dans le but de doter toutes les entités du Groupe des ACM d'un système de gouvernance sain et efficace.

La gouvernance du GACM SA a connu des changements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le Conseil de surveillance de la société, réuni le 27 juillet 2016, a constaté la démission de Nicolas THÉRY de ses fonctions de Président du Directoire et a procédé à son remplacement par la désignation de Daniel BAAL. La nomination de Daniel BAAL s'inscrit dans la volonté de maintenir une liaison très forte du métier de l'assurance avec la Direction générale du Groupe Crédit Mutuel. Lors de la même réunion, les membres du Conseil ont procédé à la nomination de Nicolas THÉRY en qualité de Président du Conseil de surveillance.

Faits marquants

Comptes IFRS

Le GACM SA a opté pour la publication de ses premiers comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2016.

A ce titre, les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène tant au bilan d'ouverture de l'exercice précédent qu'aux résultats consolidés de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015.

Fusion-absorption de Sérénis Vie SA

ACM Vie SA a procédé à une opération de fusion par voie d'absorption de la société Sérénis Vie SA par une décision en date du 30 juin 2016. Cette fusion-absorption a été approuvée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) le 21 novembre 2016, et cette décision a été publiée au Journal Officiel du 3 décembre 2016.

Cette opération a un effet fiscal et comptable rétroactif au 1er janvier 2016. Par ailleurs, elle a eu comme conséquence de modifier le capital de la société ACM Vie SA qui a été porté à un montant de 671 178 432 euros.

Convention d'affiliation

Le 20 octobre 2016, l'ACPR a approuvé la conclusion des conventions d'affiliation entre, d'une part, le GACM SA et ACM Vie SAM, et d'autre part, le GACM SA et la MTRL. Ces conventions matérialisent le rattachement des mutuelles au Groupe prudentiel Solvabilité 2, et permettent de présenter ces dernières en fonds propres du Groupe dans les comptes consolidés IFRS.

Résultats

L'année 2016 a été rythmée par une série d'événements marquants (Brexit, élections américaines, etc...), mais avec un impact finalement limité sur les marchés. Dans un contexte de croissance atone de l'économie mondiale et en l'absence d'inflation, les taux d'intérêt sont restés très bas (la moyenne annuelle de l'OAT à 10 ans est passée de 0,86% à 0,48% entre 2015 et 2016). Les actions ont modestement performé en Europe (Euro Stoxx 50 : +4,0%).

Dans ce contexte, le résultat du groupe s'établit à 744 031 K€ pour l'exercice 2016, dont 736 703 K€ en part du Groupe.

Il traduit des marges techniques globalement bien orientées sur l'ensemble de ses principales activités.

Les évolutions, que celles-ci soient réglementaires comme évoqué, ou technologiques avec la montée en puissance du digital, trouveront un écho dans la politique de développement du GACM SA.

Le Groupe continuera d'adapter ses offres aussi bien en termes de produits que de services, avec un souci permanent de fluidification des processus de gestion que ce soit en souscription ou en gestion de sinistres.

Les chiffres clés Solvabilité 2

Le ratio Solvabilité 2 du GACM SA s'établit à 207 % au 31 décembre 2016.

Ce ratio est évalué en ramenant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité 2, soit 9 746 411 K€, au SCR (Solvency Capital Requirement) qui correspond au besoin de capitaux propres soit 4 701 191 K€.

La grande majorité des fonds propres du Groupe (99,5%) est classée en Tier 1.

Les activités du Groupe étant bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 1 667 434 K€.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au SCR de marché et, dans une moindre mesure, au SCR de souscription vie.

Les principaux risques de marché sont les risques spread, taux et actions. Le Groupe est sensible cette année au risque de baisse des taux.

Les principaux risques de souscription sont les risques de rachat, de mortalité et longévité.

Détail des éléments par entités (K€)

Sociétés	Fonds propres	SCR	ratio de solvabilité 2
GACM consolidé	9 746 411	4 701 191	207%
ACM Vie SA	5 179 098	2 774 460	187%
ACM Vie SAM	1 355 974	910 385	149%
ACMIARD SA	2 159 719	1 058 729	204%
SERENIS ASSURANCES SA	54 653	28 023	195%
MTRL	46 371	4 725	981%

I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances qui consolide notamment les entités d'assurance suivantes dans le cadre de ce rapport unique :

Entité	Ci-après dénommée	Forme juridique	Siège social
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA	GACM SA	société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances	34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg (France)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	ACM Vie SA	société anonyme d'assurance régie par le Code des assurances, à Conseil d'administration	34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg (France)
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	ACM IARD SA	société anonyme d'assurance régie par le Code des assurances, à Conseil d'administration	34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg (France)
Assurances du Crédit Mutuel Vie Société d'assurance mutuelle	ACM Vie SAM	société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, à Conseil d'administration.	34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg (France)
« Mutuelle de la Région Lyonnaise » dénommée depuis le 12 avril 2017 « M.T.R.L. Une Mutuelle pour Tous » ou « MTRL »	MTRL	mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité	37 Avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon (France)

Sérénis Assurances SA	Sérénis Assurances	société anonyme d'assurance régie par le Code des assurances, à Conseil d'administration	34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg (France)
-----------------------	--------------------	--	---

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des ACM, aussi appelé le Groupe.

a. Autorité de contrôle

Au regard de leur activité, les entités du Groupe des ACM sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 61 rue Taibout à 75009 PARIS).

L'ACPR, autorité administrative indépendante, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Monsieur Michel GERMAIN a été nommé contrôleur du GACM SA.

b. Auditeur externe des entreprises

Les entités du Groupe sont toutes dotées de commissaires aux comptes titulaires. Les commissaires aux comptes ainsi nommés sont les suivants :

Entité	Commissaire aux comptes	Co-commissaire aux comptes
GACM SA	Le cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Jean Brice de TURCKHEIM, Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault à 92075 PARIS LA DEFENSE	Le cabinet GROSS – HUGEL, représenté par Monsieur Claude KARLI, 53 rue de Général Offenstein 67023 STRASBOURG
ACM Vie SA	Le cabinet KPMG SA, représenté par Madame Francine MORELLI, Tour Egho, 2 av Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE	Le cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Jean Brice de TURCKHEIM et Monsieur Antoine ESQUIEU, Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92075 PARIS LA DEFENSE
ACM IARD SA	Le cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Jean Brice de TURCKHEIM, Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault à 92075 PARIS LA DEFENSE	Le cabinet GROSS – HUGEL, représenté par Monsieur Claude KARLI, 53 rue de Général Offenstein à 67023 STRASBOURG.
ACM Vie SAM	Le cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Jean Brice de TURCKHEIM, Tour Exaltis 61 rue Henri	Le cabinet GROSS – HUGEL, représenté par Monsieur Claude KARLI, 53 rue de Général Offenstein 67023

	Regnault 92075 PARIS LA DEFENSE	STRASBOURG
--	------------------------------------	------------

MTRL	Le cabinet ANCETTE, représenté par Monsieur Jérôme PLOQUIN, 24 rue Edouard Aynard 69100 VILLEURBANNE	
Sérénis Assurances SA	Le cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Jean Brice de TURCKHEIM et par Monsieur Antoine ESQUIEU, Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92075 PARIS LA DEFENSE.	

- ACM Vie SA qui est principalement détenue par le GACM SA (actionnaire à 99,7 %), les autres actionnaires étant principalement des Caisses régionales du Crédit Mutuel.
- ACM IARD SA est principalement détenue par le GACM SA (actionnaire à 96,40 %) et par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie, dont le siège social est situé 43 boulevard Volnay à 53000 LAVAL (actionnaire à 3,59 %), les autres actionnaires étant des caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel, la BFCM, l'ADEPI et M. Michel LUCAS.
- Sérénis Assurances SA qui a pour actionnaire majoritaire le GACM SA (actionnaire à 99,5 %), les 0,5 % restants sont détenus pas des actionnaires divers.

2. Situation des entités au sein du groupe

a. Actionnariat

Le GACM SA, société anonyme, est détenu directement à :

- 52,81 % par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, elle-même détenue par la Caisse fédérale de Crédit mutuel, contrôlée par les caisses locales ;
- 20,52 % par la société ADEPI, elle-même détenue à 100% par le Crédit Industriel et Commercial (CIC), filiale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- 26,67 % par différentes caisses régionales et fédérales.

Le GACM SA est donc détenu directement et indirectement par les caisses de Crédit Mutuel.

Le GACM détient majoritairement les entités d'assurance suivantes :

ACM Vie SAM est une société d'assurance mutuelle et n'a pas de capital social. Elle est détenue par les sociétaires, assurés titulaires d'un contrat d'assurance de la société.

La MTRL, mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, n'est pas une entité capitalistique et est détenue par les personnes physiques qui en sont membres.

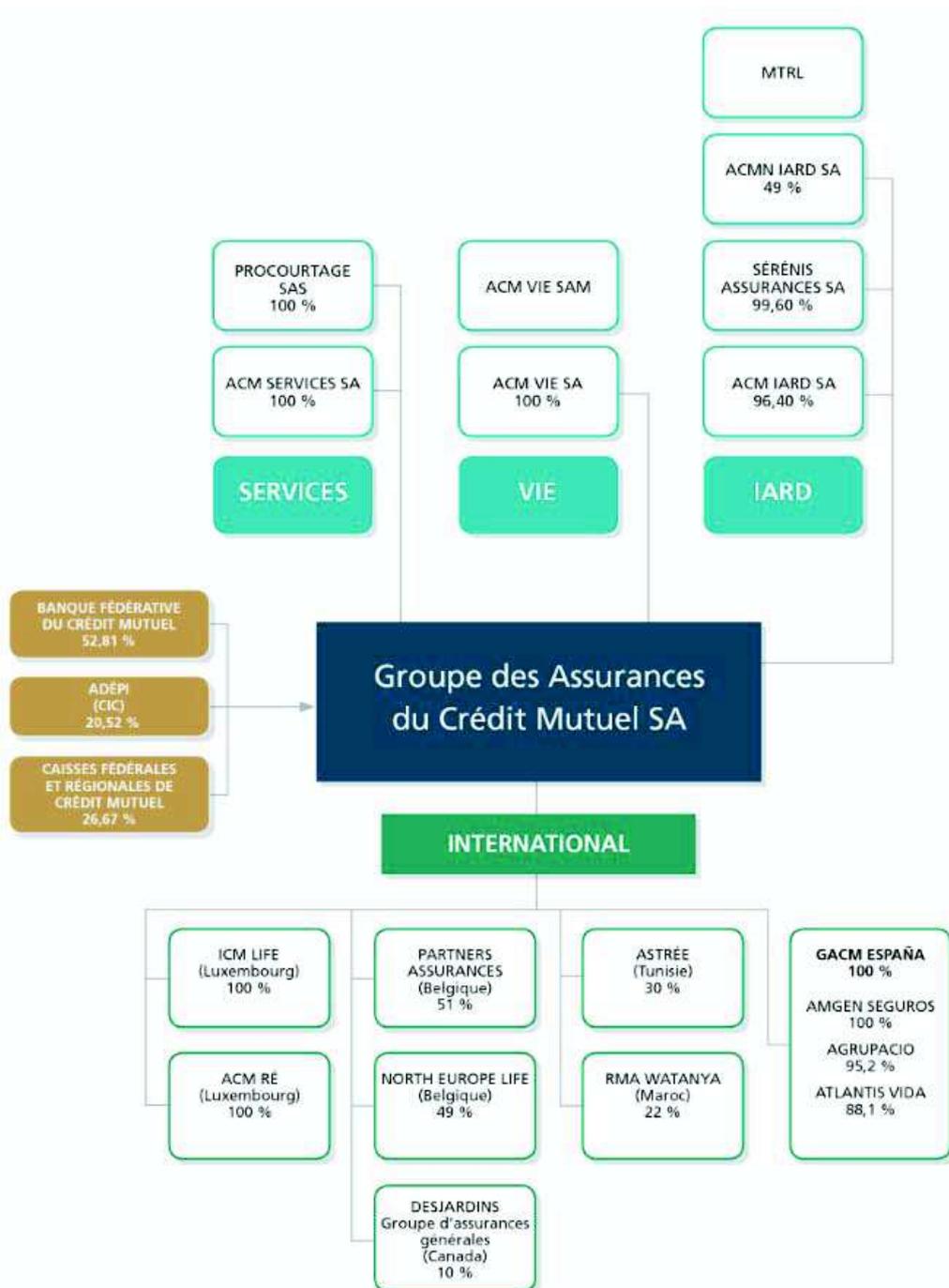
ACM Vie SAM et la MTRL entretiennent des liens financiers durables et historiques avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Ces liens ont été formalisés en 2016 par la conclusion de deux Conventions d'affiliation :

- une convention d'affiliation conclue entre le GACM SA et ACM Vie SAM ;
- une convention d'affiliation conclue entre le GACM SA et la MTRL.

L'ACPR a approuvé la conclusion de ces deux conventions.

b. Organigramme du Groupe

	2016 % d'intérêts	2015 % d'intérêts	Méthode de consolidation	Type de société
ACM IARD S.A.	96,40%	96,40%	Intégration globale	Non vie
ACMN IARD S.A.	49,00%	49,00%	Mise en équivalence	Non vie
ACM RE S.A. (1)	100,00%	100,00%	Intégration globale	Réassurance
ACM SERVICES S.A.	100,00%	100,00%	Intégration globale	Autres activités
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle (8)			Intégration globale	Vie
ACM Vie S.A.	100,00%	100,00%	Intégration globale	Vie
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES, S.A. (4)	95,22%	95,22%	Intégration globale	Mixte
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS A.I.E. (4)	95,22%	95,22%	Intégration globale	Autres activités
AGRUPACIÓN PENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, S.A. (4)	95,22%	95,22%	Intégration globale	Autres activités
AMDIF, S.L. (4)	95,22%	95,22%	Intégration globale	Autres activités
AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A. (4)	100,00%	100,00%	Intégration globale	Non vie
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS, S.A. (4)	95,22%	95,22%	Intégration globale	Mixte
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, S.L. (4)	80,00%	80,00%	Intégration globale	Courtage
ASISTENCIA AVANÇADA BCN, S.L. (4)	95,22%	95,22%	Intégration globale	Autres activités
ASTREE S.A. (3)	30,00%	30,00%	Mise en équivalence	Mixte
ATLANTIS ASESORES, S.L. (4)	80,00%	80,00%	Intégration globale	Courtage
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, S.A. (4)	60,00%	60,00%	Intégration globale	Courtage
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A. (4)	89,80%	89,80%	Intégration globale	Vie
ATLANTIS, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A. (4) (7)	0,00%	100,00%	Sortie de périmètre	Non vie
FONCIERE MASSENA S.A.	99,73%	99,73%	Intégration globale	Immobilier
GACM	100,00%	100,00%	Intégration globale	Holding
GACM ESPAÑA S.A. (4)	100,00%	100,00%	Intégration globale	Holding
GIE ACM	100,00%	100,00%	Intégration globale	Autres activités
ICM LIFE S.A. (1)	100,00%	100,00%	Intégration globale	Vie
MTRL "UNE MUTUELLE POUR TOUS" (8)			Intégration globale	Mixte
NELB "NORTH EUROPE LIFE BELGIUM" (2) *	49,00%	0,00%	Mise en équivalence	Vie
PARTNERS ASSURANCES S.A. (2)	51,00%	100,00%	Intégration globale	Non vie
PROCOURTAGE S.A.S.	100,00%	100,00%	Intégration globale	Courtage
RMA (5)	22,02%	22,02%	Mise en équivalence	Mixte
SCI ACM	99,74%	99,74%	Intégration globale	Immobilier
SERENIS ASSURANCES S.A.	99,60%	99,60%	Intégration globale	Non vie
SERENIS VIE S.A. (6)	0,00%	100,00%	Sortie de périmètre	Vie
VOY MÉDIACION S.A. (4)	88,20%	88,20%	Intégration globale	Courtage



Au 31 décembre 2016.

c. Effectif salarié

Les entités françaises du GACM SA, dont font partie ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM VIE SAM, la MTRL et Sérénis Assurances SA, ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

et d'ACM IARD ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

Le pouvoir de direction est exercé par le Président du GIE, également dirigeant effectif du GACM SA, d'ACM Vie SA

3. Activité des entités au sein du groupe

Les entités françaises du GACM SA, dont font partie ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM VIE SAM, la MTRL et Sérénis Assurances SA développent une gamme complète de produit d'assurances vie et non vie.

Sur l'exercice 2016, les entités au sein du groupe du GACM SA sont concernées par les lignes d'Activité Solvabilité 2 suivantes :

	Lignes d'activité		Société				
	N°	Libellé	ACM Vie SA	ACM Vie Mutuelle	ACM IARD	SERENIS ASSURANCES	MTRL
Vie	29	Assurance santé	x		x	x	
	30	Assurance avec participation aux bénéficiaires	x	x			
	31	Assurance indexée et en unités de compte	x	x			
	32	Autre assurance vie	x	x			x
	33	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé			x	x	
	34	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé			x	x	
	35	Réassurance santé			x		
	36	Réassurance vie	x		x		
Non vie	1	Assurance des frais médicaux			x	x	x
	2	Assurance de protection du revenu			x	x	x
	4	Assurance de responsabilité civile automobile			x	x	
	5	Autre assurance des véhicules à moteur			x	x	
	6	Assurance maritime, aérienne et transport			x	x	
	7	Assurance incendie et autres dommages aux biens			x	x	
	8	Assurance de responsabilité civile générale			x	x	
	9	Assurance crédit et cautionnement			x		
	10	Assurance de protection juridique			x	x	
	12	Assurance pertes pécuniaires diverses			x	x	
	13	Réassurance proportionnelle Frais médicaux			x		
	14	Réassurance proportionnelle Protection du revenu			x		
	16	Réassurance proportionnelle de responsabilité civile automobile			x		
	17	Réassurance proportionnelle assurance des véhicules à moteur			x		
	18	Réassurance proportionnelle maritime, aérienne et transport			x		
	19	Réassurance proportionnelle incendie et autres dommages aux biens			x		
20	Réassurance proportionnelle de responsabilité civile générale			x			
22	Réassurance proportionnelle de protection juridique			x			
24	Réassurance proportionnelle pertes pécuniaires diverses			x			
26	Réassurance accidents non proportionnelle			x			

4. Evènements significatifs de l'exercice

A l'échelle des entités du Groupe, les évènements suivants doivent être mentionnés :

- ACM Vie SA : Fusion-absorption de Sérénis Vie SA

La fusion-absorption de Sérénis Vie SA par ACM Vie SA a été approuvée par l'ACPR le 21 novembre 2016 levant ainsi la dernière condition suspensive. La disparition de Sérénis Vie SA a pris effet à la date de publication au JO de cet avis, le 3 décembre 2016. Fiscalement et comptablement, la fusion était à effet rétroactif au 1er janvier 2016. Contractuellement, les contrats souscrits auprès de Sérénis Vie SA ont automatiquement été transférés auprès d'ACM Vie SA.

Cette fusion s'est accompagnée d'une augmentation du capital social d'ACM VIE SA le portant ainsi de 646 318 240 € à 671 178 432 €.

- ACM IARD SA et ACM Vie SA

L'année 2016 a été marquée par l'activité législative autour de l'assurance des emprunteurs.

- ACM Vie SAM et MTRL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ACM Vie SAM et la MTRL ont chacune conclu une Convention d'affiliation avec le GACM SA, permettant de consacrer et préserver les liens de solidarités financières importants et durables existants entre ces entités.

- Sérénis Assurances SA

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Activité et résultats

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

GACM consolidé

	31/12/2016										
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance santé	Assurance avec participation aux bénéficiés	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance vie	Autres lignes d'activité	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Primes émises brutes	765 485	172 753	404 679	526 755	583 927	377 031	5 678 140	750 758	1 103 170	264 192	10 626 890
Charges des sinistres et autres provisions techniques brutes	573 917	94 314	382 261	347 969	277 183	339 155	5 548 171	859 252	485 496	131 993	9 039 711
Frais	177 318	40 828	116 959	147 160	190 554	107 250	327 276	96 120	460 183	99 251	1 762 898

Les filiales françaises incluses dans le périmètre du SFCR unique, présentent les informations suivantes :

ACM Vie SA

	31/12/2016										
	Assurance santé	%	Assurance avec participation aux bénéficiés	%	Assurance indexée et en unités de compte	%	Autre assurance vie	%	Réassurance vie	%	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Primes émises brutes	68 795	1%	5 195 763	75%	707 564	10%	999 604	14%	129	0%	6 971 855
Charges des sinistres et autres provisions techniques brutes	25 870	0%	5 042 633	80%	804 474	13%	395 390	6%	47	0%	6 268 414
Frais	42 762	5%	295 600	34%	92 385	11%	447 151	51%	2	0%	877 900

ACM Vie Mutuelle

	31/12/2016						
	Assurance avec participation aux bénéficiés	%	Assurance indexée et en unités de compte	%	Autre assurance vie	%	Total général
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Primes émises brutes	467 972	89%	40 767	8%	19 864	4%	528 603
Charges des sinistres et autres provisions techniques brutes	486 099	90%	44 197	8%	8 592	2%	538 888
Frais	30 158	82%	2 458	7%	3 945	11%	36 561

ACM IARD SA

	31/12/2016														
	Assurance des frais médicaux	%	Assurance de protection du revenu	%	Assurance de responsabilité civile automobile	%	Autre assurance des véhicules à moteur	%	Assurance incendie et autres dommages aux biens	%	Assurance santé	%	Autres lignes d'activité	%	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Primes émises brutes	533 818	20%	150 907	6%	297 388	11%	450 980	17%	543 618	20%	308 084	11%	404 802	15%	2 689 598
Charges des sinistres et autres provisions techniques brutes	380 114	20%	84 141	4%	273 134	15%	299 185	16%	256 131	14%	313 249	17%	275 004	15%	1 880 958
Frais	106 693	16%	31 081	5%	72 611	11%	118 642	17%	171 028	25%	64 457	9%	118 279	17%	682 792

Serenis Assurances

(en milliers d'euros)	31/12/2016												Total général				
	Assurance des frais médicaux	%	Assurance de protection du revenu	%	Assurance de responsabilité civile automobile	%	Autre assurance des véhicules à moteur	%	Assurance incendie et autres dommages aux biens	%	Assurance de responsabilité civile générale	%		Assurance pertes pécuniaires diverses	%	Autres Lignes d'activité	%
Primes émises brutes	19 204	17%	4 546	4%	26 662	23%	21 035	18%	11 149	10%	4 324	4%	26 418	23%	1 088	1%	114 426
Charges des sinistres et autres provisions techniques brutes	11 630	13%	2 035	2%	38 496	43%	14 593	16%	3 786	4%	1 357	2%	14 895	17%	2 125	2%	88 918
Frais	4 972	12%	2 420	6%	8 929	22%	5 939	14%	6 630	16%	1 474	4%	10 718	26%	334	1%	41 415

MTRL

(en milliers d'euros)	31/12/2016						Total
	Assurance des frais médicaux	%	Assurance de protection du revenu	%	Autre assurance vie	%	
Primes émises brutes	98 566	100%	46	0%	34	0%	98 646
Charges des sinistres et autres provisions techniques brutes	84 686	100%	14	0%	5	0%	84 705
Frais	20 199	100%	7	0%	5	0%	20 211

Rémunération des contrats d'assurance-vie

Au titre de l'exercice 2016, les sociétés du groupe GACM ont servi un taux de rendement net moyen aux contrats de capitalisation et aux contrats à capital différé en euros de 1,56 % pour la société ACM Vie SA (2,05 % en 2015) et 1,95 % pour la société ACM Vie SAM (2,48 % en 2015).

A travers leur politique de distribution, les sociétés ACM Vie SA et ACM Vie Mutuelle ont marqué en 2016 comme en 2015 l'intérêt qu'elle porte à la correcte rémunération des contrats et à la préservation de la capacité distributrice pour les exercices futurs, réduisant ainsi leur exposition au risque de taux.

Résultat de cession

GACM Conso

Le programme de réassurance non proportionnel concerne principalement la responsabilité civile automobile, la responsabilité civile générale ainsi que les événements et risques tels que l'incendie, la conflagration, le terrorisme ou les événements naturels.

Les couvertures proportionnelles concernent les risques du Groupe, les catastrophes naturelles et la dépendance.

Le solde de réassurance est de 21,7 millions d'euros en faveur des réassureurs (33,8 millions d'euros en 2015). L'amélioration du solde est principalement liée aux intempéries survenues en mai et juin 2016 et dont les sinistres inondations relevant du régime des Cat Nat ont été cédés en quote-part 50 %

Les filiales françaises incluses dans le périmètre du SFCR unique publient les résultats de cession comme suit :

Sérénis Assurances SA

Le résultat de cession est en faveur de Sérénis Assurances SA et s'établit à 13,3 millions d'euros (4,3 millions d'euros en 2015).

La marge technique nette de réassurance s'élève à 27,3 millions d'euros à fin 2016 soit une progression de 12,1 % par rapport à l'exercice précédent. Elle représente 23,8 % des primes acquises de l'exercice (21,3 % en 2015).

ACM IARD SA

Le programme de réassurance non proportionnel concerne principalement la responsabilité civile automobile, la responsabilité civile générale ainsi que les événements et risques tels que l'incendie, la conflagration, le terrorisme ou les événements naturels.

Les couvertures proportionnelles concernent les risques du Groupe, les catastrophes naturelles et la dépendance.

Le solde de réassurance est de 15,2 millions d'euros en faveur des réassureurs (34,2 millions d'euros en 2015). L'amélioration du solde est principalement liée aux intempéries survenues en mai et juin 2016 et dont les sinistres inondations relevant du régime des Cat Nat ont été cédés en quote-part 50 %.

Nette de réassurance, la marge technique s'établit à 698,5 millions d'euros à fin 2016 en baisse de 9,2 % par rapport à l'exercice précédent. Elle représente 26,0 % des primes acquises de l'exercice contre 29,8 % en 2015.

2. Analyse de la performance de souscription

GACM Conso

Le tableau ci-dessous présente le résultat du GACM SA aux normes IAS/IFRS ainsi que la contribution des trois sociétés d'assurance les plus importantes du Groupe.

(en milliers d'euros)	ACM Vie SA	ACM IARD SA	ACM VIES.A.M	Autres Sté d'ass.	TOTAL
Résultats nets sociaux des sociétés d'assurance	423 199	187 536	50 525	12 718	673 978
Résultats nets des autres sociétés					484 358
Retraitement des dividendes					-441 038
Retraitement de consolidation CRC					2 741
Résultat consolidé CRC					720 038
Retraitement IFRS					23 993
Résultat net de l'ensemble consolidé					744 031
Intérêts minoritaires					-7 329
Résultat net (part du groupe)					736 703

Le résultat net consolidé s'élève à 744 millions d'euros contre 735,8 millions d'euros fin 2015. Le résultat net part du Groupe atteint 736,7 millions d'euros contre 725,7 millions en 2015.

La contribution des trois plus importantes sociétés d'assurance (98 % du résultat consolidé des sociétés d'assurances) du GACM SA est la suivante par branche d'activité :

- ACM Vie SA : 63 % du résultat du Groupe
- ACM IARD SA : 28 % du résultat du Groupe
- ACM Vie SAM : 7 % du résultat du Groupe

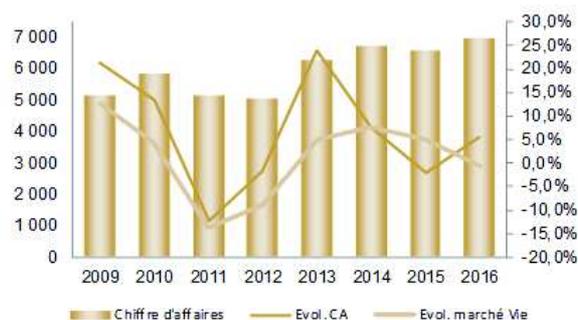
Le chiffre d'affaires consolidé du GACM SA s'élève en 2016 à 10 778 millions d'euros, en progression de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les sociétés ACM Vie SA et ACM IARD SA représentent près de 83 % du chiffre d'affaires consolidé et ont activement contribué à l'amélioration des marges et du résultat du GACM SA. Globalement, les marges d'exploitation des différentes lignes d'activités ressortent positives sur l'exercice 2016.

L'analyse de la performance pour les filiales françaises du GACM SA, incluses dans le SFCR unique, est la suivante :

ACM Vie SA

Le chiffre d'affaires d'ACM Vie SA s'établit à 6 972 millions d'euros soit une hausse de 5,6 %. Cette progression est liée à la fusion de Sérénis Vie SA à effet du 1^{er} janvier 2016. A périmètre constant, le chiffre d'affaires diminue de 4,2 %.

En millions d'euros



Compte-tenu de son poids (82 % du chiffre d'affaires), l'assurance-vie et capitalisation explique l'essentiel de l'évolution du chiffre d'affaires de la société.

La collecte brute assurance-vie et capitalisation est en hausse de 4,8 %. A isopérimètre, la collecte baisse de 5,8 % en 2016 par rapport à 2015. Cette tendance est à appréhender dans l'environnement actuel de taux très bas. Sur le marché, la collecte brute assurance-vie et capitalisation totalise en 2016 134,7 milliards d'euros, en recul de 0,6 %.

Les contrats multi-supports représentent 73,4 % du chiffre d'affaires en assurance-vie et capitalisation (80,3 % à fin 2015), et sont essentiellement investis sur les compartiments en euros. La part des supports en unités de comptes dans le chiffre d'affaires assurance-vie et capitalisation progresse et atteint 13,3 % à fin 2016 (9,3 % à fin 2015 sur le même périmètre).

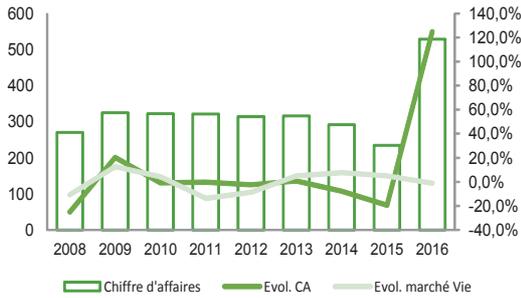
Parallèlement, la prévoyance poursuit sa croissance, portée par les contrats individuels dont le chiffre d'affaires atteint 268,5 millions d'euros, en hausse de 5,0 % (+ 4,7 % à isopérimètre).

Le chiffre d'affaires en assurance des emprunteurs progresse de plus de 10,1 % pour s'établir à 996 millions d'euros (+ 3,3 % à isopérimètre).

ACM Vie Mutuelle

Le chiffre d'affaires d'ACM Vie Mutuelle s'élève à 528,6 millions d'euros, en forte progression par rapport à l'exercice précédent.

En millions d'euros



Cette évolution s'explique par les souscriptions de la formule haut de gamme du Plan d'Assurance-Vie (PAV), produit phare des Assurances du Crédit Mutuel, réalisées dans le réseau Crédit Mutuel, qui alimentent le chiffre d'affaires d'ACM Vie SAM à compter de mars 2016.

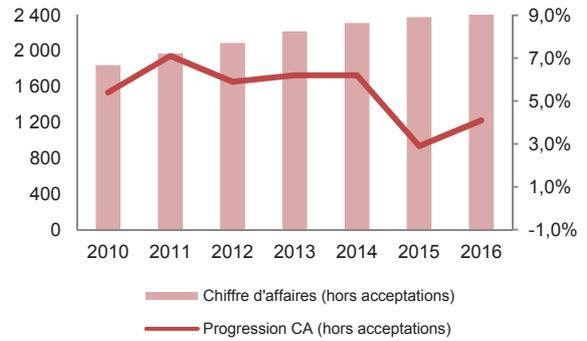
La part des contrats multi-supports dans le chiffre d'affaires augmente en 2016. Ils représentent désormais 59,3 % du chiffre d'affaires (10,8 % en 2015).

Les assurances de personnes ne représentent plus que 6,5 % du chiffre d'affaires 2016 (14,9 % en 2015). Il s'agit principalement de contrats temporaires décès.

La collecte nette demeure négative et s'établit à - 35 millions d'euros (- 291 millions d'euros en 2015).

ACM IARD SA

En millions d'euros



2016 est une année record en termes de production de contrats automobile et habitation avec respectivement 406 000 et 330 000 contrats vendus. Ainsi, malgré une concurrence accrue, notamment avec la loi Consommation dite « Loi Hamon », le chiffre d'affaires des assurances de biens d'ACM IARD SA affiche une croissance (+ 4,9 %). Principales contributrices, les branches automobile et habitation progressent chacune de 4,6 %, surperformant ainsi le marché.

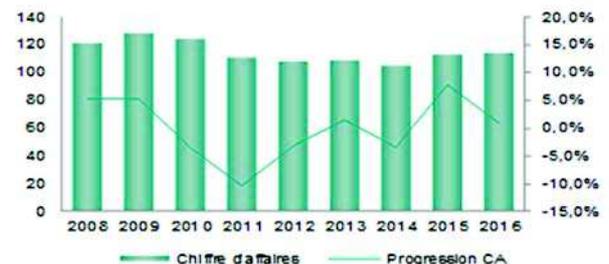
Le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'établit à 1 023 millions d'euros (+ 2,9 %).

La baisse de 2 % du chiffre d'affaires en santé individuelle est compensée par la hausse sensible de la santé collective permettant au global une progression du chiffre d'affaires de la branche santé de 2,6 %.

Sérénius Assurances SA

Le chiffre d'affaires 2016 s'inscrit globalement en hausse de 1,1 million d'euros (0,9 % par rapport à 2015) et atteint 114,4 millions d'euros.

En millions d'euros



La branche automobile affiche un chiffre d'affaires en retrait, l'arrêt d'un partenariat avec un courtier et la baisse d'activité sur un second courtier n'est que partiellement compensée par la progression des autres courtiers.

La branche IRD reste stable, la baisse des carences locatives est compensée par une progression de l'assurance habitation.

En assurances de personnes, la forte croissance du produit de prévoyance (+ 1,1 million d'euros) et la hausse du chiffre d'affaires en santé collective (+2,3 millions d'euros) compensent le recul du chiffre d'affaires en santé individuelle (- 1,8 million d'euros).

Le chiffre d'affaires réalisé sur le réseau CM-CIC concerne principalement les assurances de moyens de paiement. La société réalise la majorité de son chiffre d'affaires au travers des canaux hors du groupe CM-CIC. Ces autres canaux regroupent principalement :

- la production directe,
- la vente via des réseaux de courtiers spécialisés,
- la commercialisation des produits de prévoyance dans le réseau Cofidis,

- la couverture des garanties perte emploi des contrats assurance des emprunteurs des réseaux Banque Casino et Créatis.

MTRL

Les affaires souscrites par la MTRL portent principalement sur la complémentaire santé individuelle ou collective. Depuis le 1^{er} juillet 2015, la MTRL fait en outre partie de la liste des organismes sélectionnés par les pouvoirs publics pour la diffusion des contrats homologués ACS (Aide à la Complémentaire Santé).

Le chiffre d'affaires réalisé est de 98,6 millions d'euros, soit une progression de 20,2% par rapport à l'exercice 2015. Cette évolution du chiffre d'affaires s'explique principalement par la commercialisation des contrats ACS qui a démarré courant 2016.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers consolidés de l'exercice 2016 se ventilent comme suit pour le GACM SA :

(en milliers d'euros)	2016						2015	Évolution 2016 / 2015
	Obligations	Actions & FCP	Trésorerie et dépôts	Immobiliers	Autres produits et charges	TOTAL		
Revenus des placements	2 226 197	475 917	19 089	10 417	1 791	2 733 411	2 742 632	-0,3%
Charges des placements	-7 882	-22 210	-15 055	0	-685	-45 832	-30 644	49,6%
Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	32 275	300 014	0	39	-3 472	328 856	728 862	-54,9%
Variation des provisions sur placements	13 323	-95 473	0	646	-807	-82 311	-125 589	-34,5%
Produits financiers en euros	2 263 913	658 248	4 034	11 102	-3 173	2 934 124	3 315 260	-11,5%
Ajustement des ACAV	10 378	155 770	0	0	0	166 148	328 274	-49,4%
Produits financiers totaux	2 274 291	814 017	4 034	11 102	-3 173	3 100 272	3 643 534	-14,9%

Les produits financiers nets de l'exercice 2016 s'élèvent à 3 100,27 millions d'euros contre 3 643,53 millions d'euros en 2015 soit une baisse de -14,9 %.

Hors ajustements des valorisations des supports en unités de comptes (ACAV), la baisse des produits financiers atteint -11,5 %.

Les filiales françaises du GACM SA, incluses dans le périmètre du SFCR unique, présentent les produits financiers suivants :

ACM Vie SA

(en milliers d'euros)	2016						2015	Évolution 2016 / 2015
	Obligations	Actions & FCP	Dépôts & prêts	Immobiliers	Autres produits et charges	Total		
Revenus nets	1 582 801,4	351 107,8	20 406,6	5 231,4	47 617,1	2 007 164,3	2 031 309,7	-1,2%
Plus et moins-values	162 808,5	199 179,9	0,0	-973,0	0,0	361 015,4	264 094,2	
Plus et moins-values de cession	161 694,2	199 179,9	0,0	-973,0	0,0	359 901,2	268 507,8	
Dotation / reprise nette réserve de capitalisation	1 114,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1 114,2	-4 413,6	
Amortissement des immeubles	0,0	0,0	0,0	-2 381,9	0,0	-2 381,9	-2 712,2	-12,2%
Provisions pour dépréciation	-15 869,4	-32 363,4	0,0	740,3	0,0	-47 492,5	-8 667,6	447,9%
- dotations	-15 882,2	-120 278,0	0,0	-315,2	0,0	-136 475,5	-34 515,6	295,4%
- reprises	12,9	87 914,6	0,0	1 055,6	0,0	88 983,0	25 848,0	244,3%
Produits financiers en euros	1 729 740,5	517 924,3	20 406,6	2 616,8	47 617,1	2 318 305,4	2 284 024,1	1,5%
Ajustements des ACAV	9 414,0	141 295,5	0,0	0,0	0,0	150 709,6	274 898,8	-45,2%
Produits financiers totaux	1 739 154,5	659 219,8	20 406,6	2 616,8	47 617,1	2 469 015,0	2 558 922,9	-3,5%

ACM Vie Mutuelle

(en milliers d'euros)	2016						2015	Evolution 2016 / 2015
	Obligations	Actions & FCP	Dépôts & prêts	Immobiliers	Autres produits et charges	Total		
Revenus nets	269 681,1	82 445,0	214,1	1 272,7	949,4	354 562,4	398 767,1	-11,1%
Plus et moins-values	44 902,2	51 376,7	0,0	0,0	0,0	96 278,9	102 744,7	
Plus et moins-values de cession	53 574,5	51 376,7	0,0	0,0	0,0	104 951,2	104 154,3	
Dotation / reprise nette réserve de capitalisation	-8 672,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-8 672,2	-1 409,6	
Amortissement des immeubles	0,0	0,0	0,0	-253,1	0,0	-253,1	-253,1	0,0%
Provisions pour dépréciation	0,0	-11 780,7	0,0	0,0	0,0	-11 780,7	-7 604,6	54,9%
- dotations	0,0	-36 984,5	0,0	0,0	0,0	-36 984,5	-23 018,2	60,7%
- reprises	0,0	25 203,8	0,0	0,0	0,0	25 203,8	15 413,5	63,5%
Produits financiers en euros	314 583,4	122 040,9	214,1	1 019,7	949,4	438 807,5	493 654,1	-11,1%
Ajustements des ACAV	55,4	4 735,2	0,0	0,0	0,0	4 790,6	7 590,0	-36,9%
Produits financiers totaux	314 638,8	126 776,1	214,1	1 019,7	1 019,7	443 598,1	501 244,1	-11,5%

ACM IARD SA

(en milliers d'euros)	2016						2015	Évolution 2016 / 2015
	Obligations souveraines	Actions & FCP	Trésorerie et dépôts	Immobiliers	Autres produits et charges	Total		
Revenus nets	104 168,2	30 738,0	1 252,4	359,1	-3 271,2	133 246,6	132 582,8	0,5%
Plus et moins-values	2 561,4	8 122,9	6,0	0,0	0,0	10 690,3	13 564,8	
Plus et moins-values sur cession immo. Corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 754,9	
Plus et moins-values de cession	2 561,4	8 122,9	6,0	0,0	0,0	10 690,3	7 979,2	
Dotation / reprise nette à la réserve de capitalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1 169,3	
Provisions pour dépréciation	0,0	-11 896,4	0,0	0,0	0,0	-11 896,4	-1 152,0	NA
- dotations	0,0	-25 709,4	0,0	0,0	0,0	-25 709,4	-1 577,4	NA
- reprises	0,0	13 813,0	0,0	0,0	0,0	13 813,0	425,4	NA
Produits financiers	106 729,6	26 964,5	1 258,4	359,1	-3 271,2	132 040,5	144 995,6	-8,9%

Sérénius Assurances SA

(en milliers d'euros)	2016						2015	Évolution 2016 / 2015
	Obligations	Actions & FCP	Dépôts & prêts	Immobiliers	Autres produits et charges	Total		
Revenus nets	2 712,7	222,7	-0,3	0,0	-266,8	2 668,3	2 626,8	1,6%
Plus et moins-values	-215,1	11,5	0,0	0,0	0,0	-203,6	120,1	
Plus et moins-values sur cession immo. Corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Plus et moins-values de cession	-215,1	11,5	0,0	0,0	0,0	-203,6	164,7	
Dotation / reprise nette à la réserve de capitalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-44,6	
Amortissement des immeubles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
- dotations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
- reprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Produits financiers	2 497,7	234,1	-0,3	0,0	-266,8	2 464,7	2 746,9	-10,3%

MTRL

(en milliers d'euros)	2016						2015	Évolution 2016 / 2015
	Obligations	Actions & FCP	Dépôts & prêts	Immobiliers	Autres produits et charges	Total		
Revenus nets	1 133,7	51,7	-2,3	134,2	-154,8	1 162,5	1 400,0	-17,0%
Plus et moins-values	12,1	3,7	0,0	0,0	0,0	15,7	8,8	
Plus et moins-values de cession	12,1	3,7	0,0	0,0	0,0	15,7	93,8	
Dotation / reprise nette réserve de capitalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-85,0	
Amortissement des immeubles	0,0	0,0	0,0	-97,4	0,0	-97,4	-91,1	6,9%
Provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
- dotations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
- reprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Produits financiers totaux	1 145,8	55,4	-2,3	36,8	-154,8	1 080,9	1 318,0	-18,0%

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

GACM Consolidé

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sont les suivantes :

- Les autres produits et charges techniques, résultat de l'exploitation normale de l'entreprise et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- Les autres produits et charges non techniques, non rattachés à l'activité d'assurance sont relatifs au courtage en assurance et à l'immobilier avec les entités Foncière Massena et SCI ACM;
- L'impôt sur les bénéfices qui comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Concernant les filiales françaises du GACM SA incluses dans ce rapport unique, les résultats des autres activités proviennent essentiellement :

- des autres produits et charges non techniques, non rattachés à l'activité d'assurance. Pour les entités ACM Vie SA et ACM Vie Mutuelle, ces éléments non techniques sont essentiellement liés à la réserve de capitalisation.
- du résultat exceptionnel constitué pour l'essentiel des dotations et reprises des provisions à caractère fiscal et des mouvements sur les provisions pour risques contentieux.
- de l'impôt sur les bénéfices. Une convention d'intégration fiscale qui lie les sociétés ACM VIE SA, Sérénis Assurances SA et ACM IARD SA au GACM SA prévoit que ces-dites sociétés constatent comptablement leur charge d'impôt comme si elles ne faisaient pas partie d'un groupe d'intégration fiscale.

E. AUTRES INFORMATIONS

Opérations intragroupes

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel recense les opérations intragroupes suivantes :

- les échanges sur compte d'actifs et de passifs
- les transactions de réassurance
- les titres intragroupes et les distributions de dividendes associées
- le partage des coûts

La même approche est appliquée en normes IFRS et Solvabilité 2.

Les échanges intragroupes sur compte d'actifs et passifs concernent principalement les dettes fiscales et les comptes courants d'associés.

Les transactions de réassurance sont matérialisées par différents traités entre les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Entité cédante	Réassureur	Type	Ligne d'activité principale
SERENIS ASSURANCES	ACM IARD S.A.	Proportionnelle	Assurance de responsabilité civile automobile
PARTNERS	ACM IARD S.A.	Proportionnelle	Assurance de responsabilité civile automobile
MTRL	ACM IARD S.A.	Proportionnelle	Assurance santé
MTRL	ACMN IARD S.A.	Proportionnelle	Assurance santé
ICM LIFE	ACM VIE S.A.	Proportionnelle	Assurance santé

Les différentes sociétés du groupe ont distribué 441,03 M€ de dividendes en interne (416,18 M€ par ses filiales françaises et 24,85 M€ par ses filiales étrangères).

Le partage interne des coûts est assuré par le GIE ACM. Cette entité s'occupe de refacturer à l'intégralité de ses membres des prestations concernant notamment les frais généraux des équipes de gestion et du système d'information. Le montant de ces prestations s'élève à 348 millions d'euros pour l'année 2016.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte de renforcement des règles prudentielles, chaque entité du Groupe a mis en place des règles de bonne gouvernance. Elles clarifient notamment les processus décisionnels et prévoient des règles de conduite aussi bien au niveau des instances dirigeantes que des services opérationnels. Ces règles de gouvernance sont basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

Les principales responsabilités sont assurées à différents niveaux :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil de surveillance (GACM SA) et le Conseil d'administration (ACM Vie SA, ACM IARD, ACM Vie SAM, MTRL et Sérénis Assurances), le Comité d'audit, et les Commissions spécialisées propres à la MTRL ;
- la Direction effective ;
- les Directions ;
- les responsables des Fonctions clés.

a. L'Assemblée générale

Le GACM SA, a pour actionnaire majoritaire la Banque fédérative du Crédit mutuel. Le Groupe est également détenu par la société ADEPI et par les différentes caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel.

Pôle assurance d'un groupe bancaire mutualiste, le GACM SA est indirectement détenu par les caisses locales de Crédit Mutuel, au sein desquelles chaque client d'une caisse locale peut devenir sociétaire et disposer ainsi d'un droit de vote à l'Assemblée générale de la caisse selon un principe égalitaire : un sociétaire, une voix.

- ACM Vie SA

ACM Vie SA est principalement détenue par le GACM SA (actionnaire à 99,7 %), les autres actionnaires étant principalement des caisses régionales du Crédit Mutuel.

- ACM IARD SA

Les deux principaux actionnaires de la société ACM IARD SA sont le GACM SA et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN. Les autres actionnaires étant des caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel, la BFCM, l'ADEPI et M. Michel LUCAS.

- Sérénis Assurances SA

Sérénis Assurances SA a pour actionnaire majoritaire le GACM SA (actionnaire à 99,5 %), les autres actionnaires étant principalement d'autres filiales du GACM SA.

- ACM Vie SAM

L'Assemblée générale de la société ACM Vie SAM représente l'universalité des sociétaires. Elle est composée de deux cents délégués, élus pour quatre ans par les sociétaires et choisis parmi eux, conformément à l'article 9 des statuts.

- les sociétaires sont répartis en groupements déterminés en fonction de critères géographiques, à raison de :
- un groupement par Fédération de Crédit Mutuel ou circonscription statutaire de Fédération pour les sociétaires assurés par leur intermédiaire,

Un groupement pour les sociétaires assurés directement auprès du siège.

Un même sociétaire ne peut être électeur ou délégué qu'au titre d'un seul groupement.

Chaque groupement disposera d'un nombre de délégués proportionnel à sa part dans le chiffre d'affaires total de la société, et au minimum d'un délégué

- MTRL

Organe souverain et délibérant, l'Assemblée générale, de par sa composition, a vocation à représenter les membres de la MTRL et reflète ainsi le principe démocratique caractéristique des mutuelles.

En application des statuts, la Mutuelle «est constituée par la volonté de personnes physiques réunies en Assemblée générale. Elle garantit à ses membres et aux ayants droit de ceux-ci le règlement intégral des engagements qu'elle contracte à leur égard, notamment en respectant l'ensemble des règles prudentielles énoncées par le Code de la mutualité. L'engagement mutualiste consiste en un engagement réciproque de la Mutuelle et de la personne physique qui en est membre».

Conformément à l'article L. 114-6 du Code de la mutualité et aux statuts de la MTRL, l'Assemblée générale est constituée des membres participants et des membres honoraires. Chaque membre de la Mutuelle dispose d'une voix à l'Assemblée générale.

b. Le Conseil de surveillance du GACM SA et le Conseil d'administration des autres entités, le Comité d'audit et les Commissions spécialisées propres à la MTRL

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par la Direction

effective (Directoire) qu'il a nommée. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques du Groupe. Le Conseil de Surveillance et le Directoire interagissent avec les comités mis en place par le Conseil, avec la direction opérationnelle et les fonctions clés, au niveau du Groupe. Cette interaction est notamment rendue possible via la réalisation de différents reportings.

La composition du Conseil de Surveillance est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque membre dispose des compétences techniques spécifiques qui permettent au Conseil de remplir collectivement ses missions.

A sa mise en place, le 30 juin 2015, Alain Fradin a été nommé Président du Conseil de Surveillance.

Lors de la séance du 27 juillet 2016, Alain Fradin a démissionné de son mandat de Président et Nicolas Théry a été nommé pour lui succéder, Alain Fradin assumant désormais la Vice-Présidence en remplacement d'Alain Delsérieys.

Le Conseil de Surveillance est composé de dix-huit membres au 31 décembre 2016.

Depuis le 31 décembre 2016, le Conseil de Surveillance a connu des changements de composition.

Lors de la séance du 3 mai 2017, Alain Fradin a démissionné de son mandat de membre et de Vice-Président et Jean-Pierre Babel a été coopté en qualité de membre et nommé en qualité de Vice-Président pour lui succéder.

Organe non exécutif, pour lui permettre d'assurer sa mission de contrôle permanent, le Directoire lui communique chaque trimestre un rapport retraçant la marche de la société et dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice un rapport sur les comptes annuels et consolidés

Le Conseil de Surveillance détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société GACM SA et veille à leur mise en oeuvre. Il exerce le contrôle permanent de la gestion du Groupe.

Les Conseils d'administration

Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par la Direction effective (DG, DGD) qu'il a nommée. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques de l'entité concernée. Le Conseil d'administration et la Direction effective interagissent avec les comités mis en place par le Conseil, avec la Direction opérationnelle et les Fonctions clés, au niveau du Groupe. Cette interaction est notamment rendue possible via la réalisation de différents reportings.

La composition du Conseil d'administration est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences

et de connaissances. Chaque administrateur dispose des compétences techniques spécifiques qui permettent au Conseil de remplir collectivement ses missions.

Au 31 décembre 2016, les Conseils d'administration étaient composés respectivement de :

Entité	ACM Vie SA	ACM IARD SA	Sérénis Assurances SA	ACM VIE SAM	MTRL
Nombre d'administrateurs	9	11	4	15	15

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de l'entité et veille à leur mise en oeuvre. Il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de l'entité en exerçant tous les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Comité d'audit commun au GACM SA, ACM Vie SA, ACM IARD, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA

Il a été mis en place au niveau de la structure holding du Groupe, le GACM, un Comité d'audit dont les activités et les missions, conformément aux articles L.823-19 et L.823-20 du code de commerce, bénéficient à l'ensemble des structures du Groupe dont ACM Vie SA, ACM IARD, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA.

Ce Comité prépare les travaux du Conseil de Surveillance du GACM et des Conseils d'Administration des entités du Groupe, permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences telles qu'elles sont définies par le code de commerce.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance du GACM précise l'étendue des attributions du Comité d'audit ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du Comité et modalités d'organisation des réunions).

Le Comité d'audit et les commissions spécialisées de la MTRL

Le Comité d'audit de la MTRL

En réunion du 28 février 2012, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit propre à la MTRL conformément aux articles L. 114-17-1 du Code de la mutualité et L. 823-19 du code de commerce. Il assure notamment les missions qui lui sont attribuées en application du Code de commerce.

En fonction des sujets traités, les responsables des fonctions clés communs aux entités du GACM SA peuvent être invités à ces Comités d'audit afin de présenter un rapport de leur activité relative à la MTRL.

Le Comité d'audit institué au sein du GACM et qui bénéficie aux autres sociétés du Groupe et le Comité d'audit de la MTRL coopèrent afin d'apporter une cohérence dans la communication des informations et ainsi une efficacité et transparence.

Les Commissions spécialisées

- La Commission de prévention et de promotion de la Santé

Cette Commission définit la politique de la MTRL en matière de prévention et de promotion de la santé : organisation de colloques, de conférences santé, suivi de la rédaction de la revue de la MTRL, mise en œuvre d'actions spécifiques.

- La Commission communication, information et vie mutualiste

Cette Commission est en charge des questions relatives aux modes de communication de la MTRL et d'information des adhérents: site internet, réunions d'adhérents, courriers aux adhérents, information dispensée dans le cadre de l'Assemblée générale (préparation du rapport moral).

c. La direction effective

La direction effective des différentes entités s'exerce par le biais de différents organes en fonction de la structure :

- le Directoire pour le GACM SA ;
- le Directeur général et le Directeur général délégué pour ACM Vie SA, ACM IARD, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA ;
- le Président du Conseil d'administration et le Dirigeant opérationnel pour la MTRL.

Le Directoire du GACM SA

Lors du premier Conseil de surveillance en date du 30 juin 2015, il a été procédé à la nomination des membres du Directoire.

Au 31 décembre 2016, le Directoire, organe exécutif qui assume collégalement la direction opérationnelle du Groupe, est composé des quatre membres suivants :

Membres du Directoire	Daniel BAAL Président du Directoire	Pierre REICHERT Directeur général	Catherine ALLONAS BARTHE	François MARTIN
-----------------------	--	--------------------------------------	--------------------------	-----------------

Lors de sa séance du 3 mai 2017, le Conseil de surveillance a nommé Pierre REICHERT en qualité de Président du Directoire en remplacement de Daniel BAAL qui a conservé son mandat de membre du Directoire.

Lors de cette même séance, Catherine ALLONAS BARTHE, déjà membre du Directoire, a été nommée en qualité de Directeur général adjoint.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du GACM SA. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et à l'Assemblée générale.

Le Directeur général et le Directeur général délégué d'ACM Vie SA, ACM IARD, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances

La direction effective de ces entités est assurée par un Directeur général et un Directeur général délégué.

Le Directeur général

Les Directeurs généraux nommés dans les structures sont les suivants :

Entité	ACM Vie SA	ACM IARD SA	ACM Vie SAM	Sérénis Assurances
Directeur Général	Pierre REICHERT	Pierre REICHERT	Catherine ALLONAS BARTHE	Daniel BERNARD
Nomination	CA du 30.06.2015	CA du 30.06.2015	CA du 20.10.2005	CA du 29.10.2002

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur général délégué

Afin de respecter le principe des « quatre yeux » et l'exigence de mise en place d'une direction effective telle que prévue par les articles L.322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances, les Conseils d'administration des sociétés ACM Vie SA, ACM IARD SA, ACM Vie SAM et Sérénis Assurances SA ont nommé des Directeurs généraux délégués comme suit :

Entité	ACM Vie SA	ACM IARD SA	ACM Vie SAM	Sérénis Assurances SA
Directeur Général Délégué	Catherine ALLONAS BARTHE	Etienne DEPEYRE	Jean-Paul GUILLOU	Christophe WEHRUNG
Nomination	CA du 30.06.2015	CA du 13.05.2015	CA du 03.11.2015	CA du 03.11.2015

A l'égard des tiers, le Directeur général délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués aux Assemblées générales et aux Conseils d'administration.

Le Président du Conseil d'administration et le dirigeant opérationnel de la MTRL

Conformément à la réglementation Solvabilité II la direction effective de la Mutuelle est assurée par un Président et un dirigeant opérationnel.

- **Le Président du Conseil d'administration**

Conformément à l'article 72 des statuts, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

M. Romain MIGLIORINI est actuellement Président.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il préside les réunions et il en rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Mutuelle et s'assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Il préside également les Assemblées générales.

- **Le dirigeant opérationnel**

Afin de respecter le principe des « quatre yeux » et l'exigence de mise en place d'une direction effective telle que prévue par les articles L. 211-14 et R. 211-15 du Code de la mutualité, la MTRL a désigné un dirigeant opérationnel.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 décembre 2015, M. Etienne DEPEYRE a été nommé dirigeant opérationnel sur proposition de M. Romain MIGLIORINI.

Le Conseil d'administration lui délègue les pouvoirs nécessaires à la direction effective et la gestion opérationnelle.

Il a notamment le pouvoir de représenter la MTRL vis-à-vis des tiers.

Le dirigeant opérationnel exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci. Il assiste à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs sont assistés dans la gestion effective par:

- les Directeurs opérationnels ;
- des Comités spécialisés ;
- les responsables des Fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses entités filiales ont adopté un fonctionnement transverse et commun garant d'une gestion saine et transparente.

d. Les directeurs opérationnels

L'équipe de direction est composée des Directeurs opérationnels. C'est au niveau du GACM que sont déterminées les stratégies de développement des activités pour chaque entité du Groupe. La gestion effective des structures du GACM est basée sur un principe de transversalité. Chaque Directeur, salarié du GIE ACM, est responsable de son département et gère son activité pour toutes les entités du GACM, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités du Groupe.

Les Directeurs pilotent les activités dont ils ont la charge grâce aux reportings effectués par les Responsables d'activités qu'ils supervisent. Ils rendent compte eux-mêmes directement au Directoire pour le GACM, au Dirigeant opérationnel pour la MTRL et au Directeur Général pour les autres entités du Groupe.

e. Les Comités spécialisés

L'équipe de direction du GACM SA peut mettre en place des Comités qui fonctionnent également de manière transverse pour l'ensemble des entités du Groupe. Ces comités permettent l'examen de questions spécifiques.

A ce jour, ont été créés les Comités suivants : le Comité des risques, le Comité de contrôle interne, le Comité financier, le Comité des risques Banque-Assurance, le Comité d'investissement immobilier, le Comité de gestion, le Comité Titres sensibles, le Comité Intermédiaires financiers, le Comité Modèles, le Comité Qualité des données et le Comité Contreparties de pensions livrées.

f. Les Responsables des fonctions clés

Quatre fonctions clés ont été mises en place au sein du Groupe :

- Une fonction gestion des risques
- Une fonction actuarielle
- Une fonction conformité
- Une fonction audit interne.

Ces fonctions clés sont indépendantes et viennent renforcer la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leur fonction respective pour chacune des entités du Groupe. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble de ces structures ce qui harmonise ainsi leurs actions tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la Direction effective à laquelle ils ont un accès direct afin de remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du Comité d'audit auquel ils participent.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la Direction effective si le Conseil l'estime nécessaire.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues au moins annuellement par le Conseil d'administration qui reçoit des rapports sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

2. Politique et pratiques de rémunération

Le principe au sein du Groupe des ACM est celui de la non rémunération d'une personne au titre de son mandat social. Cette politique favorise une gestion saine et efficace du Groupe puisqu'elle n'incite pas à une prise de risques inconsidérée.

La seule rémunération perçue est celle versée au titre du contrat de travail conclu par les Directeurs opérationnels et les responsables des Fonctions clés avec le GIE ACM, unique employeur de toutes les entités du Groupe. A ce titre, ils relèvent de la Convention collective de Crédit Mutuel applicable à tous les salariés du GIE ACM. La Convention collective de Crédit Mutuel prévoit un dispositif de rémunération simple et transparent.

Les principes de la rémunération sont développés dans une politique de rémunération qui a été adoptée par les sociétés du Groupe.

La politique de rémunération des ACM est au service d'une gestion saine et efficace des activités et n'encourage nullement à la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par l'entreprise. La prise de risque est sans effet sur la rémunération. La rémunération est essentiellement fonction de la performance et de l'implication professionnelle du salarié. Le Groupe privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes que porte le Groupe Crédit Mutuel.

Le système de rémunération repose sur un salaire fixe : il ne comporte ni distribution de stock-options, ni attribution d'actions gratuites. Une part variable n'existe que dans des cas très exceptionnels justifiés par des exigences de marché. Cette part variable présente alors un profil et des garanties en adéquation avec les orientations de la présente politique : elle est à ce titre prévue contractuellement et fait l'objet d'un plafonnement.

La rémunération des directeurs et des responsables fonctions clés s'intègre dans la structure des rémunérations des salariés du GIE ACM qui est identique à celle de l'ensemble des salariés du Groupe Crédit Mutuel. Elle est fixée par la Convention collective de Crédit mutuel.

Comme pour tous salariés, des primes au mérite peuvent également être accordées ponctuellement.

La rémunération des directeurs, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont décidées, comme pour l'ensemble des salariés, par le Président du GIE ACM en relation avec la Direction des ressources humaines.

Un Comité des rémunérations a été institué au sein du Groupe Crédit Mutuel. Ce Comité a comme mission de préparer les décisions de l'organe de surveillance concernant les rémunérations. Il procède à l'évaluation, à la supervision de la politique de rémunération et à l'examen des pratiques de rémunération mises en place.

Les ACM sont à l'écoute des observations du Comité sur la politique de rémunération.

En ce qui concerne le cas particulier de la MTRL et en application de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, les administrateurs de la MTRL ne sont pas rémunérés au titre de leurs fonctions.

En outre, l'Assemblée générale de la MTRL peut décider annuellement d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Conformément à l'article L. 114-17 c) du Code de la mutualité, le rapport de gestion du Conseil d'administration précise l'ensemble des sommes versées aux administrateurs au titre des indemnités de défraiement qu'ils auraient perçues. Un rapport distinct, certifié par le commissaire aux comptes est également présenté à l'Assemblée générale et détaille les sommes et avantages de toute nature versées à chaque administrateur.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

4. Principes et méthodes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée
- l'existence de bénéfices obtenus par le Groupe dans sa relation avec l'entité
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM SA publie ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM SA se réfère au Règlement n°2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du Groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM SA a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM Vie SAM, mutuelle d'assurance vie historique du Groupe relevant du Code des assurances
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité

Les conventions signées en 2016 contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM SA auquel elles sont adossées historiquement.

b. Méthodes de consolidation

Dans un souci d'harmonisation des méthodes, le GACM SA applique une politique de transmission de directives commune à l'ensemble des sociétés du Groupe. Le but étant d'homogénéiser les données qui sont centralisées en période d'arrêté trimestrielle et annuelle.

Le GACM ESPANA s'assure que les instructions du GACM SA soient appliquées de façon adéquate et homogène au sein des sociétés espagnoles avant d'agrèger les multiples données des filiales ibériques pour les transmettre à la société mère.

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM SA résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le Groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50% des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le Groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40% des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20% et 50% des droits de vote (ou 40%, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

c. Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés (notamment RMA) qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

d. Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques,
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante,
- les opérations de courtage ou d'intermédiation,
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participations constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive,
- les plus et moins-values de cession intra-groupe,
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées,
- les dividendes perçus intra-groupe,
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées,
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

e. Conversion des états financiers en devise étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance tunisienne Astree dont les comptes sont établis en dinars tunisiens, et de la société RMA en dirhams marocains.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

La société s'assure que les dirigeants effectifs, les responsables des Fonctions clés et les membres de l'organe de contrôle disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leur fonction ainsi que d'une intégrité absolue. L'entreprise veille en conséquence à vérifier les diplômes et certificats académiques, les formations effectuées ainsi que les casiers judiciaires. Elle apprécie les compétences et les expériences acquises, la maîtrise des risques auxquels l'entreprise est susceptible d'être exposée ainsi que la bonne connaissance du cadre réglementaire. Elle s'assure également des qualités de management, de l'aptitude à la réflexion stratégique pour les dirigeants effectifs et des capacités d'organisation et de communication écrite et orale pour les responsables des Fonctions clés.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte l'expérience, les diplômes, les formations en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective. Les dirigeants et membres de l'organe de contrôle possèdent collectivement les qualifications, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats.

L'appréciation de la compétence porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché de l'assurance et des marchés financiers ;
- stratégie d'entreprise et le modèle économique relatifs à l'activité ;

- système de gouvernance ;
- compréhension et stratégie des risques ;
- analyse actuarielle et financière ;
- technique de l'assurance et notamment des produits ;
- cadre juridique (en particulier la réglementation relative à l'assurance, à son cadre d'exercice, à l'intermédiation et à la fiscalité).

L'entreprise est tenue de disposer des membres de l'organe de contrôle, des dirigeants effectifs et responsables des Fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle.

La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat ou de la fonction (article L.322-2 du Code des assurances et article L.114-21 du Code de la mutualité) est nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise (article A.123-51 et R.123-54 du Code de commerce).

Les dirigeants et responsables des Fonctions clés sont assujettis au respect du Recueil de déontologie du groupe CM-CIC.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de l'article L.322-2 du Code des assurances, de l'article L.114-21 du Code de la mutualité, des dispositions du Code de commerce et de l'article 258 du Règlement délégué (UE) n°2015/35 du 10/10/2014 et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

L'entreprise s'assure, préalablement à une nomination ou à un renouvellement, que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment au travers de l'obtention d'une déclaration de non condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de l'honorabilité personnelle et professionnelle.

Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de Fonction clé s'attachera à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de compétence notamment en suivant des formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée.

L'appréciation des compétences et des connaissances techniques des personnes concernées s'effectue en

prenant en compte les caractéristiques de l'entité et sa place dans le GACM.

Une politique écrite relative à l'application de ces exigences a été mise en place au sein du Groupe.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des personnes suivantes :

- dirigeants effectifs ;
- responsables des Fonctions clés ;
- membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'Instruction n°2015-I-03 de l'ACPR.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques des sociétés du Groupe visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés,
- protéger les fonds propres,
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le système de gestion des risques du Groupe s'appuie sur des cartographies des risques auxquels est soumis le Groupe.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques,
- les risques financiers,
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance, sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique d'investissement du Groupe.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime,
- le risque de provisionnement,
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale les sociétés d'assurances du GACM SA souscrivent tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

A noter notamment les risques suivants relatifs aux sociétés non-vie,

- dommages corporels : incapacité, invalidité, frais de soins, dépendance, décès accidentel,
- automobile : dommages et responsabilité civile,
- risques particuliers et professionnels : incendie, explosion, dommages dus aux éléments naturels, catastrophes naturelles,
- responsabilité générale des particuliers et des professionnels,
- pertes pécuniaires diverses,
- protection juridique.

En ce qui concerne les sociétés vie : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour de quatre principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de personnes, assurances collectives, épargne.
- le contrôle de gestion qui assure tout le reporting et les analyses de fond permettant de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers.
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché.
- la Fonction Actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques

financiers. Ce corps de règles est décrit dans la Politique d'investissement du Groupe et tient compte de l'obligation relative au principe de la «personne prudente».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux,
- le risque actions et autres actifs volatils,
- le risque immobilier,
- le risque de crédit,
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité 2),
- le risque de liquidité.

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de Gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier,
- la Fonction gestion des risques qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité 2),
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et la Fonction gestion des risques,
- le service de Contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et reporting Solvabilité 2 constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA.

Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité 2 a notamment pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient suffisantes et fiables. Ce mécanisme est basé sur une démarche permanente de veille et d'amélioration.

Le GACM SA s'appuie sur un système d'information urbanisé et commun aux différentes sociétés du Groupe. Il est administré par Euro-information (EI) filiale du Groupe Crédit Mutuel, dont les process sont certifiés ISO 9001. Les ACM et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données.

Dans ce cadre, les ACM ont mené les développements nécessaires pour se doter d'un dictionnaire de données et pour mettre en place un dispositif d'évaluation continu de la qualité des informations.

Ces deux dispositifs ont été renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité 2 jugées plus sensibles, notamment par la mise en place, sur celles-ci, d'un suivi approprié des critères d'exhaustivité, de cohérence et précision.

Risque de non-conformité

La Fonction Conformité anime et impulse un dispositif dont la vocation est de prémunir les entités du GACM SA contre le risque de non-conformité. Il s'agit de garantir que les activités sont conduites dans le respect des règles d'exercice et plus largement dans le respect des exigences législatives, réglementaires et des normes professionnelles.

La Fonction conformité s'appuie, pour déployer ses actions, sur un réseau de contributeurs au sein des lignes de métier (assurance automobile, assurance habitation, assurance santé,...). Ces contributeurs, au contact de la réalité opérationnelle, veillent à la prise en compte des impératifs de conformité dans leurs activités respectives.

La Fonction conformité travaille également en étroite relation avec les autres filières de l'entreprise, notamment le Contrôle permanent, le Juridique ou l'Audit.

Egalement, la conformité travaille en relation avec la Fonction conformité du Groupe Crédit Mutuel.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par la fréquence ou la gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés via un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes.

Les risques de gravité et de fréquence rares sont appréhendés via des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, évaluer et mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe afin d'obtenir une vision globale des risques.

Afin de se prémunir contre les risques opérationnels, le Groupe peut être amené à engager des actions par le biais de plans de réductions des risques en agissant :

- sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention)
- sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

A ce titre, les Plans de Continuité d'Activité (PCA) sont déclinés en fonction de différents scénarios couvrant l'ensemble des métiers. La formalisation de ces plans consiste à décrire les activités essentielles, le fonctionnement en mode dégradé et à déterminer les moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Des tests sont régulièrement conduits en vue de s'assurer du caractère opérationnel de ces Plans de Continuité

d'Activité. De même, annuellement, plusieurs métiers sont invités à participer à un test de reprise d'activité.

d. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA vise à piloter de manière transverse les risques des sociétés du Groupe à court et moyen terme.

Organisation

- 1er niveau : Fonction gestion des risques

La Fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA des sociétés du Groupe. Elle propose les scénarii de stress tests à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents comités.

La Fonction gestion des risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous la houlette de la Fonction gestion des risques.

- 2ème niveau : Comité Modèles et Comité des Risques

La Fonction Gestion des Risques présente les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées au Comité Modèles, composé du Directeur financier, du Directeur Comptes & Réassurance et du Responsable de la Fonction actuarielle, qui les valide et discute les résultats.

Le Comité des risques, composé des dirigeants effectifs, des Fonctions clés, du responsable du service de contrôle permanent, et des Directeurs des branches, discute les conclusions de l'ORSA.

- 3ème niveau : Conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au Conseil de surveillance du Groupe qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son positionnement par rapport aux principaux risques auxquels elle est exposée.

L'Audit interne s'assure que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

Scénarii de crises envisagés

Plusieurs types de scénarii de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- Des scénarios dits scénarios de stress tests portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le Groupe. Ces stress tests peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces stress tests est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un

avis d'expert. Ces scénarii font l'objet d'une validation en Comité modèles. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA.

- Des scénarii dits de « reverse stress » pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.

Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'autorité de contrôle.

Fréquence

L'ORSA est réalisé a minima une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au Comité Modèles puis au Comité des risques et d'un rapport envoyé à l'Autorité de contrôle. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

2. Organisation interne

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du Groupe.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1er niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence,
- le 2ème niveau de contrôle est réalisé par la fonction gestion des risques, la Fonction actuarielle, le service Contrôle permanent, et la Fonction conformité,
- le 3ème niveau de suivi des risques est effectué par l'Audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au Conseil de surveillance et au Comité de direction, qui en confient la coordination à la Fonction gestion des risques.

Il existe deux comités de suivi des risques :

- un Comité des risques interne au Groupe, auquel participent la Direction générale, la Fonction gestion des risques et potentiellement tous les services de 2ème et 3ème niveau, selon les sujets traités.
- le Comité des risques Banque-Assurance qui réunit, une fois par trimestre le Directeur financier, le Directeur Comptes et Réassurance, le responsable de la Fonction gestion des risques

ainsi que le Directeur des risques et le Responsable information financière contrepartie du Groupe Crédit Mutuel CIC. Ce comité permet d'échanger sur les risques

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiales d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédits, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein des compagnies du GACM SA s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle définit au niveau du Groupe CM-CIC.

1. Dispositif général de contrôle interne

Chacune des sociétés du GACM SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Elles s'assurent que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble des activités.

2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière
- le respect des réglementations légales et internes
- l'efficacité des principaux processus des compagnies
- la prévention et maîtrise des risques auxquels la société est exposée
- l'application des instructions de l'organe d'administration
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

Chaque société veille à ce que son dispositif de contrôle interne se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe.

Le service de Contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient

conformes à la déontologie et aux règles internes de chacune des sociétés du GACM SA.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité.

Le service de Contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de Contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec le service de la Conformité qui constitue une composante du système de contrôle interne du fait qu'il met en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont exercées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements pris par le Groupe.

Le Contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein des sociétés du GACM et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le Contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

Le système mis en place est conçu de telle sorte que l'intégralité des activités des différentes sociétés soient surveillées régulièrement à travers cette organisation de contrôle.

Au sein de chaque compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie ainsi qu'au sein du réseau de distribution pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

Les contrôles de deuxième niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels. Le Contrôle permanent s'assure du caractère opérationnel et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la Fonction audit interne qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

Le Contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. A ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de Contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de Contrôle Interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent
- les habilitations
- les risques opérationnels
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes en vigueur au sein des sociétés du GACM SA.

Le service de Contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. Pour ce faire, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

Le Contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques.

Certains contrôles relatifs au suivi des contrats d'assurances et au respect des procédures sont décentralisés au sein des réseaux de distributions. Le Contrôle permanent CM-CIC des réseaux de distribution s'assure de l'effectivité des contrôles en supervisant les tâches semestrielles de contrôles dédiées aux responsables d'agences. Annuellement, au travers d'un reporting, le Contrôle permanent du réseau remonte ses constats au Contrôle permanent de la compagnie.

Au moins une fois annuellement, le Contrôle permanent et la Conformité rendent compte à la Direction générale et au Comité de contrôle interne du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé au sein des compagnies ainsi qu'au niveau des réseaux de distribution.

Description de la mise en place de la Fonction conformité

Gage de son indépendance, la Conformité n'exerce par ailleurs aucune fonction commerciale, financière, comptable ou opérationnelle. Elle a pour mission d'accompagner le Groupe dans le déploiement de ses activités tout en veillant au respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels les entités du GACM ont souscrit. Egalement, elle accompagne l'adaptation de l'entreprise, de ses services et de ses produits à l'évolution de son environnement, aux mutations technologiques et aux nouveaux usages, tout en veillant à préserver sa sécurité juridique. Enfin, elle veille à une conduite rigoureuse des activités d'assurance, sur le plan de l'honnêteté et de la déontologie professionnelle.

Au service de ces objectifs, la Conformité initie et déploie notamment les procédures et les actions suivantes :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire garantissant la détection et la prise en compte des exigences nouvelles
- veiller à la validation des produits et des éditions
- veiller à ce que l'activité de distribution d'assurance soit effectuée dans le respect des règles régissant cette activité, notamment en matière de probité et de capacité professionnelle
- veiller à la qualité de l'information mise à la disposition des clients et contribuer, par l'expertise de l'entreprise, à un conseil de qualité
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation. La conformité est l'affaire de tous !
- veiller au respect des dispositions relatives à la protection de la vie privée et notamment à une utilisation légitime des données à caractère personnel que confient les clients.

Prise en compte des réclamations

La Conformité veille également à la parfaite prise en compte des réclamations, gage de la qualité de service de l'entreprise. Les retours des clients sont toujours pris en considération et peuvent contribuer à l'amélioration des produits et services.

Contrats d'assurance vie non-réclamés

Une organisation et des moyens spécifiques sont dédiés à l'identification des contrats d'assurance vie dont les preneurs sont décédés, puis à la recherche et à l'identification des personnes auxquelles ces sommes reviennent en vue de leur indemnisation dans les meilleurs délais. La proximité des réseaux Crédit Mutuel et CIC avec leurs clients est un élément facilitateur fort.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

Le Groupe met en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui emporte l'identification des assurés et des bénéficiaires réels des opérations, la vérification de l'objet des opérations et, le cas échéant, le signalement auprès des autorités des soupçons que les vérifications n'auraient pas permis de lever.

Contributeur et filières partenaires

Pour mener à bien ses missions, la Conformité s'appuie sur un réseau de contributeurs attachés aux branches d'activité et des filières partenaires. La Fonction conformité travaille à la diffusion d'une culture de la conformité à tous les niveaux de l'entreprise.

Reporting

La Fonction conformité rend compte de son action auprès de la direction effective et de l'organe délibérant. L'organe délibérant apprécie et approuve, annuellement au moins, les actions menées dans le domaine de la conformité. Egalement, il arrête les axes de travail prioritaires pour l'exercice à venir.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Le service d'Audit interne intervient sur l'ensemble du périmètre du GACM SA, il conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'IFACI, et notamment de la Norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'Audit interne des ACM est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la Charte d'audit interne.

Le responsable de la Fonction clé audit rend compte à la Direction effective à tout moment, et au moins une fois par an aux Comités d'audit, du résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations. Il établit annuellement le rapport de la Fonction clé couvrant l'ensemble des missions d'audit réalisées sur le périmètre du GACM SA à destination des organes délibérants.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous

les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, où dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. A ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une Charte d'audit validée et revue annuellement par les organes délibérants. Cette Charte d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la Fonction d'Audit interne
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne
- la politique d'audit interne
- le plan d'audit interne
- la documentation d'audit interne
- les tâches de la Fonction d'audit interne

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'EIOPA en la matière.

4. Planification et organisation de l'activité

Le service d'Audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus à l'exception du réseau de distribution du CM-CIC dont l'audit est délégué au Contrôle Périodique Réseau du CM-CIC et les activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant au Groupe CM11-CIC pour lesquelles les missions d'audit sont coordonnées entre les différents services de Contrôle Périodique du Groupe CM11-CIC.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du Groupe et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la

maîtrise des risques de ses activités et fait l'objet d'une validation par les Comités d'audit.

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

A l'issue de chaque mission, le service d'Audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur de la branche concernée en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la direction de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Celles-ci sont suivies par le service d'Audit interne via un outil dédié pour évaluer la pertinence et la qualité du travail réalisé. L'ensemble des documents de travail ainsi que les tests réalisés ayant conduit aux recommandations sont conservés 5 ans.

Le responsable de la Fonction clé audit interne du GACM SA rend compte sous forme synthétique au moins une fois par an aux Comités d'audit et aux organes délibérants des conclusions et recommandations ainsi que de leur état d'avancement sur l'ensemble des missions réalisées et de l'exécution de son plan d'audit.

Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est effectué lors de chaque échéance. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'actions et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la Fonction actuarielle du GACM SA est définie dans la politique de la fonction actuarielle du GACM SA, commune à toutes les sociétés qui le composent, et validée par le Conseil d'administration.

Au-delà des responsabilités de la Fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité 2, les missions au sein du GACM SA se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques et la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques conformément à l'article 48 de la directive

Solvabilité 2 qui institutionnalise cette fonction comme l'une des quatre Fonctions clés

- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité ou métiers du GACM SA, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur la politique de souscription, les nouveaux produits, les nouvelles garanties et les grandes orientations en matière de réassurance
- le pilotage effectif de la qualité des données pour les différentes sociétés du GACM SA
- la validation des modèles Solvabilité 2
- la rédaction du rapport annuel de la Fonction actuarielle qui décrit les missions effectuées et qui comprend notamment la remise d'un avis sur la suffisance des provisions techniques, sur les politiques de souscription, sur l'adéquation du programme de réassurance ainsi qu'une synthèse sur l'évaluation de la qualité des données utilisées.

G. SOUS-TRAITANCE

Les entités du GACM SA bénéficient de l'expertise des filiales françaises dédiées du Groupe Crédit Mutuel pour la fourniture de certains services, notamment dans les domaines de l'informatique et de la gestion du personnel. Egalement, en vue de garantir la meilleure réactivité et le meilleur service aux clients, les entités du Groupe peuvent confier à leurs distributeurs un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance. Enfin, la gestion des sinistres peut-être confiée à certains distributeurs, qui gèrent dès lors la relation globale avec leurs clients, de l'entrée en relation jusqu'à l'indemnisation des sinistres ou au versement des prestations. Cette délégation est assumée sous le contrôle de l'assureur.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures au Groupe Crédit Mutuel est de nature exceptionnelle, le Groupe privilégiant la maîtrise directe de ses risques. Les entités du Groupe observent les orientations générales rappelées dans la politique de sous-traitance.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance du groupe GACM n'est à apporter.

III. PROFIL DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente une vue synthétique du profil de risque du Groupe et de ses filiales.

Type de risque	Position du groupe vis-à-vis du risque	Gestion du risque
Risques de marché - baisse des taux - hausse des taux - crédit - actions et assimilés - immobilier - inflation - change	Les risques de marché sont inhérents à l'activité d'assurance, et plus particulièrement à l'assurance vie. Compte-tenu de ses engagements, le groupe est contraint d'investir dans des produits obligataires et subit donc le risque de taux. Pour améliorer le rendement de son portefeuille, le groupe choisit d'investir dans des actifs plus rémunérateurs mais aussi plus risqués. Parmi ces actifs, le groupe a une préférence pour les obligations corporate, les actions européennes et les biens immobiliers parisiens, pour lesquels il estime avoir une bonne expertise. Le groupe a peu d'appétit pour le risque inflation et souhaite éviter le risque de change.	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique d'investissement définissant l'ensemble des règles et des limites à respecter a été mise en place. - Des enveloppes d'investissement en actifs risqués sont définies chaque année en fonction des contraintes de risque. - Des études ALM sont régulièrement menées afin de s'assurer de l'adéquation de la structure d'actifs avec les engagements de passif. Elles peuvent amener à l'achat de couverture contre le risque de taux ou le risque actions. - Le groupe ne commercialise plus que des contrats d'assurance vie à taux annuel garanti, révisable chaque année en fonction des marchés.
Risques assurance vie - longévité - mortalité - résiliations / rachats - frais	Le groupe propose une gamme complète de produits de prévoyance et d'assurance vie. L'offre produit vise essentiellement la clientèle de particuliers et la clientèle d'entreprise du groupe Crédit Mutuel-CIC.	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe enrichit son offre produits de façon à atteindre les objectifs de développement qu'il s'est fixés. - Le groupe adapte ses tarifs aux évolutions de marché de façon à rester concurrentiel.
Risques assurance non-vie - tarification - provisionnement - catastrophe	Le groupe accepte de souscrire des risques simples (automobile, santé, MRH, incapacité-invalidité...) provenant d'une clientèle de particuliers et de PME.	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion du risque technique se fait d'abord par la mise en place d'une politique de tarification adaptée au profil de risque de la clientèle du groupe. - La surveillance régulière du portefeuille permet de prendre rapidement des mesures correctrices si nécessaire. - Le groupe se réassure en grande partie contre "le risque catastrophe" pour réduire la volatilité de ses résultats techniques.
Risque de liquidité	Pour optimiser le rendement de son portefeuille et diversifier sa gestion d'actifs, le groupe accepte d'investir dans des placements peu liquides mais dans des proportions limitées.	<ul style="list-style-type: none"> - Un suivi régulier de la situation de trésorerie est fait par société et par canton. - Une étude actif-passif est faite semestriellement sur chaque canton de façon à s'assurer qu'il n'y a pas d'impasse de liquidité sur les 10 prochaines années dans un scénario normal d'écoulement du passif. - Des stress tests (l'un à court terme et l'autre à moyen terme) sont régulièrement réalisés afin d'analyser les besoins du groupe en terme d'actifs cessibles.
Risques opérationnels	Le groupe souhaite réduire le plus possible son exposition aux risques opérationnels qui pourraient avoir des conséquences, notamment en terme financier.	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau de correspondants risques opérationnels a été mis en place dans tous les services afin de sensibiliser les équipes à l'importance de la maîtrise de ces risques. - Le groupe a élaboré des Plans de Continuité d'Activité ainsi que des Plans de Reprise d'Activité. - Les risques de gravité et de fréquence rare font aussi l'objet de travaux de modélisation pour estimer leur impact et aider à leur maîtrise.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

Conformément à l'article 75 de la Directive 2009/138/CE, les actifs et passifs du bilan Solvabilité 2 sont évalués en juste valeur définie comme le montant pour lequel ces actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs et passifs financiers sont valorisés en valeur de marché si le marché est actif ou, à défaut, par un modèle d'évaluation sur la base de paramètre observables ou non.

Les actifs financiers hors immobilier relevant de la norme IAS39 sont valorisés en valeur de marché par référence à la norme IAS39 du référentiel IFRS.

Les immeubles de placement sont valorisés en valeur d'expertise conformément à la norme IAS40.

1. Valorisation des actifs

La valorisation des actifs des entités du Groupe hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché via le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS :

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 :

- Moyenne « Cours Offert-Demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). A chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

85 % des valorisations de portefeuilles obligataires européens sont réalisées en utilisant cette codification.

Enfin pour une douzaine de titres (soit 0,4 % des actifs valorisés), le cours récupéré correspond soit au Cours Demandé, soit au Fixing d'ouverture, soit au Prix Indicatif Officiel.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle » :

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31/12/2016 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour les actifs structurés, mise en place d'une double valorisation ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (Actif Net Réévalué, Valeur intrinsèque, etc.) basé sur des données observables ;
- pour les FCPR, saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les prêts, les CDN en adossement de pensions, les dépôts, les liquidités et les titres achetés juste avant l'arrêté des comptes et qui n'ont pas été cotés depuis l'acquisition, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

2. Explication quantitative et qualitative (en K€)

Type de valorisation	GACM SA	VIE SA	IARD	VIE MUTUELLE	MTRL	SERENIS ASSURANCES
Valorisation automatique en valeur de marché	81,30%	81,40%	89,20%	81,20%	93,00%	97,60%
Valorisation "Manuelle"	18,70%	18,60%	10,80%	18,80%	7,00%	2,40%
dont obligations valorisées en valeur de marché via le contributeur de données Bloomberg	4,80%	4,90%	3,70%	5,40%	1,30%	2,40%
dont fonds d'investissement valorisés par les différentes sociétés de gestion	2,30%	3,20%	1,90%	2,80%		
dont participations valorisées sur la base de valeur d'expertises ou différents indicateurs	3,60%	0,90%	1,00%	5,20%		
dont prêts, liquidités et CDN de pensions valorisés au prix de revient	5,80%	6,70%	2,16%	2,70%	5,70%	

La valorisation Solvabilité 2 est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31/12/2016. Elle se décompose de la manière suivante pour les sociétés du Groupe:

Actifs S2 (k€)	GACM SA		ACM Vie SA		ACM Vie SAM		ACM IARD		SERENIS ASSURANCES SA		MTRL	
	Valeur S2	Valeur statutaire IFRS	Valeur S2	Valeur statutaire	Valeur S2	Valeur statutaire	Valeur S2	Valeur statutaire	Valeur S2	Valeur statutaire	Valeur S2	Valeur statutaire
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	2 359 233	1 668 268	109 881	88 140	26 090	21 661	65	65	0	0	0	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2 332 140	2 468 925	1 473 031	1 194 776	986 965	924 213	52 968	43 609	0	0	0	0
Actions	8 586 259	8 586 260	6 509 311	5 022 716	1 329 587	923 877	701 711	505 855	1	1	0	0
Obligations	80 808 097	79 356 832	64 974 104	58 742 762	10 710 049	9 733 178	3 957 086	3 541 680	90 751	81 318	46 991	42 176
Organismes de placement collectif	8 133 891	8 132 535	7 353 154	6 782 380	1 082 459	967 138	612 856	558 209	32 930	31 960	7 847	7 743
Produits dérivés	3 143	3 143	3 143	13 322	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	453 595	453 595	640 334	640 334	2	2	22 628	22 628	2	2	1	1
Autres investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	7 754 407	7 756 453	7 299 528	7 299 528	178 950	178 950	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	1 577 012	1 607 770	1 314 853	1 314 853	205 899	205 899	56 001	56 001	0	0	38	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 973	109 753	44 812	44 812	2 234	2 234	9 239	9 239	102	102	389	389
Total des placements	112 110 750	110 143 534	89 722 151	81 143 622	14 522 234	12 957 151	5 412 555	4 737 286	123 785	113 382	55 266	50 346

Placements du bilan consolidé S2

Les placements du bilan consolidé IFRS sont présentés en colonne « Valeur Statutaire ».

- Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût historique à l'actif du bilan IFRS, et en valeur d'expertise au bilan Solvabilité 2. L'écart de valorisation représente la plus-value latente de ces immeubles de placement.
- Le référentiel IFRS retient la valorisation des actifs financiers en valeur de réalisation :
- pour les titres classés en « disponible à la vente »
- pour les titres détenus « à des fins de transaction ».

Pour ces deux types de titres, la valorisation IFRS est conforme à la valorisation selon le référentiel Solvabilité 2

- S'agissant des obligations classées en « détenu jusqu'à l'échéance », la norme IFRS prévoit que la valorisation au bilan IFRS est au coût amorti et non pas en valeur de réalisation. Par conséquent, ces titres sont réévalués en valeur de réalisation au bilan prudentiel Solvabilité 2, à hauteur de la plus-value latente non comptabilisée au bilan IFRS.

3. Autres actifs

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité 2. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

Les immeubles de placements et les titres classés en détenus jusqu'à l'échéance expliquent l'écart de valorisation des placements entre les comptes publiés en norme IFRS (« Valeur Statutaire ») d'une part, le bilan prudentiel d'autre part.

Placements des bilans solos S2

Les placements des bilans publiés en norme française sont présentés en colonne « Valeur Statutaire ».

Les placements financiers sont valorisés au coût ou au coût amorti en principe comptable français, c'est-à-dire sans référence à la valeur de réalisation. A titre d'exception à cette règle, et pour les sociétés Vie uniquement, les placements en Unités de comptes sont valorisés en valeur de réalisation.

Les actifs du bilan prudentiel S2 étant valorisés en valeur de réalisation, la réévaluation du bilan S2 impacte la totalité des postes d'actifs qui font l'objet de transactions (actions, obligations, immobilier, OPC ...)

Les obligations sont en situation de forte plus-value latente en raison de taux d'intérêts historiquement bas à fin 2016, occasionnant une réévaluation importante de la ligne correspondante sur l'ensemble des sociétés.

	31/12/2016												
	GACM SA	%	ACM Vie SA	%	ACM Vie Mutuelle	%	ACM IARD SA	%	Sérénis Assurances	%	MTRL	%	
<i>(en milliers d'euros)</i>													
Créances nées d'opérations d'assurances	270 309	45%	48 667	24%	583	1%	172 826	69%	16 932	91%	7 588	46%	
Créances nées d'opérations de réassurance	6 099	1%	29	0%	-	0%	7 301	3%	1 100	6%	5 937	36%	
Autres créances (hors assurances)	283 977	47%	153 722	76%	25 632	48%	71 865	29%	473	3%	2 803	17%	
Autres actifs non mentionnées dans les postes ci-dessus	59	0%	-	0%	-	0%	0	0%	-	0%	46	0%	
Impôt différé actif	43 710	7%	-	0%	27 678	51%	3	0%		0%		0%	
Total des autres créances	604 155	0,5%	202 418	0,2%	53 894	0,4%	251 995	4,2%	18 506	6,7%	16 373	18,6%	
Total bilan	113 183 209		89 937 827		14 576 128		6 000 192		275 714		88 075		

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. Provisions techniques

a. Tableau récapitulatif par activité

(en K.€)	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
Non-Vie	1 693 060	197 563	1 890 623
Santé Similaire à la non-vie	287 967	58 755	346 723
Santé Similaire à la vie	770 351	186 414	956 765
Vie	83 000 635	800 477	83 801 113
UC	7 427 250	88 521	7 515 771
Total	93 179 264	1 331 730	94 510 994

Les provisions *Best Estimate* du Groupe sont constituées de la somme des provisions *Best Estimate* par entité, après élimination de la réassurance intra-groupe.

La marge pour risque du Groupe est constituée de la somme de la marge pour risque des entités consolidées.

b. Tableau récapitulatif par société

(en K.€)	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
ACM Vie Mutuelle	12 303 678	157 877	12 461 555
ACM Vie SA	77 215 362	705 594	77 920 956
ACM IARD	2 584 377	419 894	3 004 270
MTRL	15 438	289	15 727
Sérénis Assurances	169 195	5 800	174 995
GACM	93 179 264	1 331 730	94 510 994

c. Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques

Provisions Best Estimate

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des cash-flows générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais, l'inflation, la participation aux bénéficiaires. Les hypothèses retenues sont en *Best Estimate*, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité 2.

Solvabilité 2 précise également que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance vie, les options sont

essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros. L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les cash-flows issus du passif. Les provisions Best Estimate correspondent à la moyenne des cash-flows du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. La simplification n°3 proposée dans les textes réglementaires Solvabilité 2 a été utilisée. Elle permet d'approximer le SCR pour chaque année future en supposant que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*.

d. Hypothèses principales

Les hypothèses ont été faites à partir des spécifications techniques des actes délégués publiés en octobre 2014.

La courbe des taux et la correction pour volatilité (VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2017.

La correction pour volatilité (ou volatility adjustment ou VA) de 13 bp a été utilisée pour les calculs. L'analyse de sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre figure dans le tableau suivant :

(en K.€)	Provisions Best Estimate avec VA	Provisions Best Estimate sans VA	Ecart en montant
ACM Vie Mutuelle	12 303 678	12 388 575	84 897
ACM Vie SA	77 215 362	77 541 384	326 022
ACM IARD	2 584 377	2 606 989	22 612
MTRL	15 438	15 455	17
Sérénis Assurances	169 195	170 179	984
GACM	93 179 264	93 614 798	435 534

e. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Épargne

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficiles.

Une sensibilité des provisions Best Estimate à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions Best Estimate est peu affecté par ce paramètre (impact mesuré inférieur à 0,1 %).

Non-Vie et Santé *NSLT*

Le niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques se situe dans la prise en compte de l'inflation pour l'estimation des sinistres Non-vie et Santé *NSLT*.

Santé *SLT*

Pour la branche Santé *SLT*, le niveau d'incertitude réside dans les lois d'expérience. Ces lois sont mises à jour annuellement et des *backtestings* sont réalisés pour valider la fiabilité de ces lois.

f. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

Les provisions techniques du bilan prudentiel S2 se distinguent des provisions techniques en norme française par l'actualisation systématique des flux de trésorerie, la valorisation des options et garanties en épargne et par la prise en compte d'une marge de risque explicite.

Pour les sociétés Vie, les provisions S2 sont supérieures aux provisions du bilan social principalement du fait que les flux sont actualisés au taux courant ; ces provisions reflètent notamment les plus-values latentes comptabilisées à l'actif du bilan S2.

Pour les sociétés Non vie, les écarts de valorisation entre les provisions S2 et les provisions des comptes sociaux sont moindres du fait que l'effet de l'actualisation s'avère plus faible et est compensé par la marge de risque explicite.

g. Créances de réassurance

Les créances de réassurance internes sont éliminées dans les comptes consolidés. Les créances résiduelles (hors Groupe) sont maintenues à hauteur de leur valeur dans les comptes statutaires, le risque de défaut étant jugé non significatif s'agissant de créances à très court terme.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ne font l'objet d'une revalorisation sous Solvabilité 2.

La reconnaissance des impôts différés correspondent :

- aux éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- à la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur ;

- aux éventuels impôts différés déjà constatés dans les comptes sociaux.

Dans la présentation du bilan Solvabilité 2, le Groupe a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

	31/12/2016												
	GACM SA	%	ACM Vie SA	%	ACM Vie Mutuelle	%	ACM IARD SA	%	Sérénis Assurances	%	MITRL	%	
<i>(en milliers d'euros)</i>													
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 584	0%	4 572	0%	0	0%	10 226	2%	15 653	34%	332	1%	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	186 791	2%	13 257	0%	-	0%	172 754	26%	14 429	31%	14 243	55%	
Dettes nées d'opérations d'assurance	78 933	1%	26 933	0%	181	0%	26 297	4%	5 527	12%	940	4%	
Autres dettes (hors assurance)	423 131	5%	185 983	3%	37 728	5%	132 779	20%	6 287	14%	8 898	34%	
Impôt différé net passif	801 848	10%	456 267	7%	-	0%	252 084	38%	3 414	7%	1 562	6%	
Provisions autres que les provisions techniques	8 278	0%	2 686	0%	380	0%	-	0%	75	0%	2	0%	
Dettes envers les établissements de crédits	269 212	3%	263 685	4%	-	0%	3 247	0%	680	1%	-	0%	
Autres dettes (hors établissements de crédits)	6 524 294	78%	5 704 788	86%	710 963	95%	68 597	10%	3	0%	-	0%	
Autres passifs non mentionnées dans les postes ci-dessus	47 049	1%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	
Total des autres passifs	8 349 119	7,4%	6 658 172	7,4%	749 252	5,1%	665 984	11,1%	46 067	16,7%	25 977	29,5%	
Total bilan	113 183 209		89 937 827		14 576 128		6 000 192		275 714		88 075		

Les autres dettes financières de la société ACM Vie SA de 5 704 788 K€ correspondent aux liquidités reçues relativement aux opérations de mise en pension de titres (y compris celles faisant l'objet d'opérations de « Reverse Repos », de 5 779 070 K€).

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurances

Les hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe

V. GESTION DU CAPITAL

A. FONDS PROPRES

En K€	Passage de Bilan IFRS à S2					Fonds propres S2
	Fonds propres des comptes IFRS	Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés	
Postes de fonds propres communs IFRS - S2						
Capital social	1 118 793					1 118 793
Primes liées au capital social	1 005 491					1 005 491
Réserves de capitalisation						
Postes de fonds propres IFRS uniquement						
Ecart de réévaluation						
Report à nouveau et autres réserves	6 667 706					6 667 706
Résultat de l'exercice	736 703					736 703
Intérêts minoritaires	107 306					107 306
Postes de fonds propres spécifiques S2						
Réserves de réconciliation (RR)	0	1 988 215	-587 218	-254 485	-459 415	687 097
Total fonds propres	9 635 999	1 988 215	-587 218	-254 485	-459 415	10 323 096

L'évaluation en valeur de marchés des placements est détaillée dans le paragraphe « IV. A. Évaluation des actifs ».

L'évaluation des provisions techniques correspond à l'écart entre les provisions sociales et les provisions Solvabilité 2. Cet écart est détaillé au paragraphe « IV. B. Évaluation des provisions techniques ».

Les autres ajustements de valeurs correspondent principalement à l'annulation des immobilisations incorporelles au titre des différents portefeuilles de contrats acquis par la société et dont les flux sont déjà appréhendés dans la valorisation des provisions techniques Solvabilité 2.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante.

L'impact des impôts différés sur les capitaux propres S2 s'explique par :

La constatation des impôts différés non comptabilisés dans les comptes sociaux :

Il s'agit de constater les éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant.

La constatation des impôts différés liés à la revalorisation du bilan en valeur S2 :

La revalorisation du bilan S2 induit mécaniquement des différences de valeurs par rapport à la comptabilité sociale. La constatation d'un impôt différé permet de tenir compte de l'impôt qu'il faudrait constater si ces revalorisations étaient effectivement matérialisées dans les comptes sociaux des sociétés (exemple : cessions des actifs revalorisés).

Dans la présentation du bilan Solvabilité 2, la société a effectué une compensation des impôts différés actifs et

passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

La variation des capitaux propres sous Solvabilité 2 pour les entités françaises incluses dans le SFCR unique est la suivante :

ACM Vie SA

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2 :

En K€	Fonds propres des comptes individuels	Passage de Bilan S1 à S2				Fonds propres S2	Dividendes prévus et distribution	Ajustement sur fonds cantonnés	Fonds propres éligibles S2
		Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés				
Postes de fonds propres communs S1 - S2									
Capital social ou fonds d'établissement	671 178					671 178			671 178
Primes liées au capital social	848 976					848 976			848 976
Postes de fonds propres S1 uniquement									
Autres réserves	73 443					73 443			73 443
Réserves de capitalisation	297 552					297 552			297 552
Report à nouveau	1 935 165					1 935 165			1 935 165
Résultat de l'exercice	423 199					423 199			423 199
Fonds de garantie	14 305					14 305			14 305
Postes de fonds propres spécifiques S2									
Réserve de réconciliation (RR)	0	8 578 529	-7 016 896	-22 074	-444 678	1 094 881	-125 846	-53 755	915 280
Total fonds propres	4 263 818	8 578 529	-7 016 896	-22 074	-444 678	5 358 699	-125 846	-53 755	5 179 098

Les dividendes au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2016 seront versés en numéraire à hauteur de 3,00 euros par action pour un total de 125 846 K€, conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 03 mai 2017.

Exercices du bénéfice distribué	Dividende par action
Exercice clos le 31 décembre 2015	3,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2014	3,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2013	2,80 €

ACM Vie Mutuelle

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2 :

En K€	Fonds propres des comptes individuels	Passage de Bilan S1 à S2				Fonds propres S2	Ajustement sur fonds cantonnés	Fonds propres éligibles S2
		Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés			
Postes de fonds propres communs S1 - S2								
Primes liées au capital social	21 325					21 325		21 325
Fonds d'établissement	71 125					71 125		71 125
Ecart de réévaluation	65					65		65
Postes de fonds propres S1 uniquement								
Autres réserves	986 928					986 928		986 928
Réserves de capitalisation	200 390					200 390		200 390
Résultat de l'exercice	50 525					50 525		50 525
Fonds de garantie	2 579					2 579		2 579
Postes de fonds propres spécifiques S2								
Réserve de réconciliation (RR)	0	1 565 082	-1 568 229	-70	0	-3 217	-9 346	-12 563
Position nette active d'impôt différé	0				35 600	35 600		35 600
Total fonds propres	1 332 937	1 565 082	-1 568 229	-70	35 600	1 365 321	-9 346	1 355 974

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'impôt différé actif net, la société a rapproché son montant de l'impôt sur les sociétés comptabilisé dans les comptes sociaux sur les trois dernières années. La société s'est assurée que cet impôt différé actif représente un nombre raisonnable d'années d'impôts sur les sociétés (années de références : 2016-2015-2016).

Compte tenu de la charge moyenne d'impôt sur les trois dernières années de ACM Vie SAM (5 567 K€), l'impôt différé actif net de 27 678 K€ serait recouvré à horizon 5 ans. Cet impôt différé actif net est reclassé en tiers 3 dans les capitaux propres Solvabilité 2.

ACM IARD SA

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2 :

En K€	Fonds propres des comptes individuels	Passage de Bilan S1 à S2				Fonds propres S2	Dividendes prévus et distributions	Fonds propres éligibles S2
		Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés			
Postes de fonds propres communs S1 - S2								
Capital social ou fonds d'établissement	194 536					194 536		194 536
Primes liées au capital social	287 913					287 913		287 913
Postes de fonds propres S1 uniquement								
Autres réserves	53 345					53 345		53 345
Report à nouveau	1 070 952					1 070 952		1 070 952
Résultat de l'exercice	187 536					187 536		187 536
Postes de fonds propres spécifiques S2								
Réserve de réconciliation (RR)	0	675 269	151 226	-39 154	-251 684	535 657	-170 219	365 438
Total fonds propres	1 794 281	675 269	151 226	-39 154	-251 684	2 329 938	-170 219	2 159 719

Les dividendes au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2016 seront versés en numéraire à hauteur de 14,00 euros par action pour un total de 170 219 K€, conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 03 mai 2017

Exercices du bénéfice distribué	Dividende par action
Exercice clos le 31 décembre 2015	20,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2014	20,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2013	20,00 €

Sérénis Assurances

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2 :

En K€	Fonds propres des comptes individuels	Passage de Bilan S1 à S2				Fonds propres S2
		Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés	
Postes de fonds propres communs S1 - S2						
Capital social	16 422					16 422
Primes liées au capital social	19 113					19 113
Postes de fonds propres S1 uniquement						
Autres réserves	364					364
Report à nouveau	12 645					12 645
Résultat de l'exercice	384					384
Postes de fonds propres spécifiques S2						
Réserve de réconciliation (RR)	0	10 403	-1 778	513	-3 414	5 725
Total fonds propres	48 928	10 403	-1 778	513	-3 414	54 653

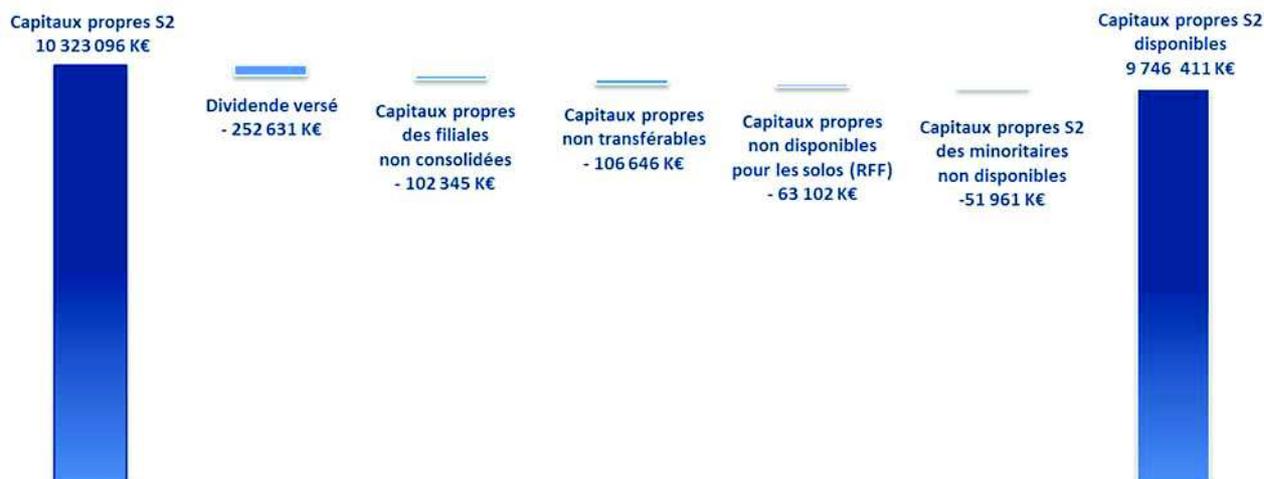
MTRL

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2 :

En K€	Fonds propres des comptes individuels	Passage de Bilan S1 à S2				Fonds propres S2
		Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés	
Postes de fonds propres communs S1 - S2						
Fonds d'établissement	1 014					1 014
Ecart de réévaluation	1 262					1 262
Postes de fonds propres S1 uniquement						
Autres réserves	39 743					39 743
Résultat de l'exercice	185					185
Fonds de garantie	15					15
Postes de fonds propres spécifiques S2						
Réserve de réconciliation (RR)	0	5 748	-420	386	-1 562	4 152
Total fonds propres	42 219	5 748	-420	386	-1 562	46 371

1. Passage des capitaux propres S2 consolidés aux capitaux propres S2 disponibles

Les fonds propres des sociétés solos ne sont pas tous transférables pour couvrir le SCR Groupe. Ces fonds propres sont donc analysés pour mettre en évidence la partie disponible pour la couverture du SCR Groupe.



a. Dividende versé

Le dividende (252 631 K€) à verser en numéraire par le GACM SA à ses actionnaires est retraité des capitaux propres S2.

b. Capitaux propres des filiales non consolidées

Le GACM SA possède des participations dans deux sociétés d'assurance d'un pays tiers qui ne sont pas consolidées : Astrée (Tunisie) et RMA-Watanya (Maroc).

La valeur de marché des titres de participation Astrée et RMA-Watanya est retraitée aux capitaux propres (102 345 K€).

c. Capitaux propres non transférables

Suite à la mise en place de conventions d'affiliation, les fonds propres des mutuelles sont considérées comme disponibles pour le Groupe, à l'exception de 10% de la contribution au SCR groupe d'ACM Vie Mutuelle et de 30% de celle de la MTRL, qui sont déduits des fonds propres disponibles pour le Groupe.

d. Capitaux propres non disponibles pour les solos (RFF)

Les capitaux propres inclus dans les fonds cantonnés RFF (Ring-fenced funds) ne sont pas des fonds propres éligibles pour le Groupe.

e. Capitaux S2 des minoritaires non disponibles

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres dépassant la contribution du SCR solo pour le SCR Groupe est considérée comme non disponible et est donc retranchée des fonds propres du Groupe.

Les fonds propres non disponibles pour le Groupe représentent 2,2% des fonds propres du Groupe, soit 221 709 K€. Cette diminution des fonds propres a un impact de 5 points sur le ratio de solvabilité du Groupe.

f. Impact de la correction pour volatilité sur les capitaux propres S2

L'impact de la correction pour volatilité (VA) sur les capitaux propres S2 des sociétés solos et du Groupe GACM SA à fin 2016 figure dans le tableau ci-dessous :

(en K.€)	Capitaux propres S2 disponibles avec VA	Capitaux propres S2 disponibles sans VA	Ecart en montant
ACM Vie Mutuelle	1 355 974	1 298 252	- 57 722
ACM Vie SA	5 179 098	4 979 422	- 199 676
ACM IARD	2 159 719	2 147 587	- 12 133
MTRL	46 371	46 366	- 5
Sérénis Assurances	54 653	54 530	- 123
GACM	9 746 411	9 433 512	- 312 899

2. Structure et qualité des fonds propres

Les fonds propres se décomposent de la façon suivante :

en K.€	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Capitaux propres S2 disponibles	9 746 411	9 702 701	0	43 710

Les fonds propres sont presque totalement des fonds propres Tier 1 non restreints.

B. SCR ET MCR

1. Points méthodologiques

a. Formule standard

Les sociétés solos et le Groupe GACM SA calculent leur exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité 2.

b. Mesure transitoire actions

Les sociétés solos et le groupe GACM SA n'ont pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR. Le choc appliqué est donc de -39% + dampener pour les actions de type 1 et de -49% + dampener pour les actions de type 2.

c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : les fonds de « private equity », les fonds de dette, les fonds immobiliers, les fonds de gestion alternative, les OPCVM

(monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations effectuées sur les portefeuilles euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés, quand cela est possible, auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

d. Ajustement pour impôt

Les sociétés solos et le groupe GACM SA ont choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à la provision pour impôt différé passif net du bilan initial.

2. Résultats au 31.12.2016

a. SCR

Les SCR des sociétés solos et du Groupe GACM SA à fin 2016 figurent dans le tableau ci-dessous :

en K.€	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances	GACM
SCR Marché	808 838	2 544 638	528 338	3 566	7 064	3 915 850
SCR Défaut	19 244	197 763	37 225	2 067	2 701	249 200
SCR Vie	128 807	760 557	5 812	58	308	880 194
SCR Santé	0	54 006	706 385	622	4 086	751 412
SCR Non-Vie	0	0	581 042	0	21 768	644 709
SCR Incorporel	0	0	0	41	0	48
BSCR	855 742	2 912 857	1 227 011	4 836	26 742	4 773 979
SCR Opérationnel	54 643	317 869	83 799	1 451	4 695	438 462
Adj Impôts	0	-456 267	-252 081	-1 562	-3 414	-633 217
SCR global	910 385	2 774 460	1 058 729	4 725	28 023	4 579 224
SCRncp + SCRrot						121 967
SCR Groupe						4 701 191

Le SCR des sociétés solos et du Groupe sont principalement constitués du SCR de marché et, dans une moindre mesure, du SCR de souscription vie, santé et non-vie. Ces risques sont détaillés ci-après.

Décomposition du SCR de marché :

en K€	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances	GACM
SCR Taux	205 694	781 848	77 831	2 365	3 218	1 010 029
SCR Actions	380 246	725 048	337 258	498	2 560	1 458 092
SCR immobilier	25 361	188 800	36 108	707	98	1 185
SCR spread	300 435	1 291 040	189 988	1 793	4 050	340
SCR change	1 952	23 207	2 169	0	0	-68
SCR concentration	191 967	153 321	1 261	160	507	278 209
SCR de marché	808 838	2 544 638	528 338	3 566	7 064	3 915 850

Les principaux risques de marché sont les risques de spread, de taux et le risque actions.

Décomposition du SCR de souscription vie :

en K.€	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances	GACM
SCR Mortalité	36 791	291 484	0	56	0	335 879
SCR Longévité	107 927	139 465	3 365	0	95	257 227
SCR Incap/Inval	0	0	0	0	0	8 262
SCR Rachat	35 092	521 817	0	0	0	560 457
SCR Frais	18 033	131 554	2 331	6	225	163 328
SCR Révision	0	0	2 131	0	71	2 395
SCR Cat	3 825	120 404	0	1	0	125 300
SCR Vie	128 807	760 557	5 812	58	308	880 194

Décomposition du SCR de souscription santé :

en K.€	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances	GACM
SCR Santé SLT	0	54 006	593 907	0	1 411	650 458
SCR Santé Non SLT	0	0	180 040	617	3 144	164 076
SCR Cat	0	0	17 108	18	156	18 506
SCR Santé	0	54 006	706 385	622	4 086	751 412

Décomposition du SCR de souscription non-vie :

en K.€	ACM Vie Mutuelle	ACM Vie SA	ACM IARD	MTRL	Sérénis Assurances	GACM
SCR P&R	0	0	535 332	0	17 806	600 317
SCR Rachat	0	0	0	0	0	0
SCR Cat	0	0	128 731	0	8 839	128 835
SCR Non-Vie	0	0	581 042	0	21 768	644 709

L'impact de la correction pour volatilité (VA) sur les SCR des sociétés solos et du Groupe GACM SA à fin 2016 figure dans le tableau ci-dessous :

(en K.€)	SCR avec VA	SCR sans VA	Ecart en montant
ACM Vie Mutuelle	910 385	958 382	47 997
ACM Vie SA	2 774 460	2 988 834	214 374
ACM IARD	1 058 729	1 070 303	11 575
MTRL	4 725	4 730	5
Sérénis Assurances	28 023	28 129	105
GACM	4 701 191	4 928 332	227 141

L'impact de la correction pour volatilité (VA) sur les MCR des sociétés solos et du Groupe GACM SA à fin 2016 figure dans le tableau ci-dessous :

(en K.€)	MCR sans VA	Ecart en montant
ACM Vie Mutuelle	280 153	8 931
ACM Vie SA	1 344 975	96 468
ACM IARD	355 074	971
MTRL	3 700	-
Sérénis Assurances	8 211	10
GACM	2 071 143	110 601

b. MCR

Les MCR des sociétés solos et du GACM SA à fin 2016 figurent dans le tableau ci-dessous :

(en K.€)	MCR
ACM Vie Mutuelle	271 222
ACM Vie SA	1 248 507
ACM IARD	354 102
MTRL	3 700
Sérénis Assurances	8 201
GACM	1 960 542

c. Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité des sociétés solos et du GACM SA à fin 2016 figurent dans le tableau ci-dessous :

(en K.€)	Ratio S2
ACM Vie Mutuelle	149%
ACM Vie SA	187%
ACM IARD	204%
MTRL	981%
Sérénis Assurances	195%
GACM	207%

C. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information n'est à apporter sur la gestion du capital.

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	55
Actifs d'impôts différés	R0040	43 710
Excédent du régime de retraite	R0050	4
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	147 958
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	102 676 358
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 359 233
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 332 140
Actions	R0100	8 586 259
Actions - cotées	R0110	8 547 978
Actions - non cotées	R0120	38 281
Obligations	R0130	80 808 097
Obligations d'État	R0140	32 590 902
Obligations d'entreprise	R0150	47 752 089
Titres structurés	R0160	455 428
Titres garantis	R0170	9 678
Organismes de placement collectif	R0180	8 133 891
Produits dérivés	R0190	3 143
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	453 595
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	7 754 407
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 577 012
Avances sur police	R0240	36 887
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 540 125
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	320 026
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	68 476
Non-vie hors santé	R0290	68 255

Santé similaire à la non-vie	R0300	222
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	251 549
Santé similaire à la vie	R0320	202 644
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	48 906
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	320
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	270 352
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 099
Autres créances (hors assurance)	R0380	283 935
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	102 973
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	113 183 209
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 237 346
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 890 623
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 693 060
Marge de risque	R0550	197 563
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	346 723
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	287 967
Marge de risque	R0590	58 755
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	84 757 878
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	956 765
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	770 351
Marge de risque	R0640	186 414
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	83 801 113
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	83 000 635
Marge de risque	R0680	800 477
Provisions techniques UC et indexés	R0690	7 515 771
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	7 427 250

Marge de risque	R0720	88 521
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 278
Provisions pour retraite	R0760	45 085
Dépôts des réassureurs	R0770	186 791
Passifs d'impôts différés	R0780	801 849
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	269 212
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	6 524 294
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	78 933
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	9 584
Autres dettes (hors assurance)	R0840	423 131
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 963
Total du passif	R0900	102 860 114
Excédent d'actif sur passif	R1000	10 323 095

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	94 510 994	0	0	442 783	0
Fonds propres de base	R0020	9 746 411	0	0	-312 899	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	9 746 411	0	0	-312 899	0
Capital de solvabilité requis	R0090	4 701 191	0	0	227 141	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 118 793	1 118 793		
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 005 491	1 005 491		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	94 792	94 792		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	7 538 585	7 538 585		
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	43 710			43 710
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	99 347	99 347		
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	51 961	51 961		
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	102 345	102 345		
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	51 961	51 961		
Total déductions	R0280	154 306	154 306		
Total fonds propres de base après déductions	R0290	9 746 411	9 702 701	0	43 710
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs					
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	9 746 411	9 702 701	0	43 710
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	9 702 701	9 702 701	0	0
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	9 746 411	9 702 701	0	43 710
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	9 702 701	9 702 701	0	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	1 960 542			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	4,94899			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	9 746 411	9 702 701	0	43 710
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	4 701 191			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,07318			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 323 095
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	252 631
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 362 132
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	63 102
Autres fonds propres non disponibles	R0750	106 646
Réserve de réconciliation	R0760	7 538 585
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	734 845
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	734 845

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis (pour les groupes qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0080	C0090
Risque de marché	R0010	9 234 122		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	249 200		
Risque de souscription en vie	R0030	3 384 891	0	
Risque de souscription en santé	R0040	751 412	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050	644 709	0	
Diversification	R0060	-3 176 438		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	48		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	11 087 944		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	438 462
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-6 313 965
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-633 217
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 579 224
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	4 701 191
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	1 960 542
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	121 967
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	121 967
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	4 701 191

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.32.01.22

Entreprises dans le périmètre du groupe

Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays où se trouve le siège social de chaque entreprise.

1 - Entreprise d'assurance vie
2 - Entreprise d'assurance non-vie
3 - Entreprise de réassurance
4 - Entreprise multibranches
5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE
6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE
7 - Compagnie financière holding

1 - Mutuelle
2 - Non mutuelle

1 - Dominante
2 - Significative

1 - Inscrite dans le contrôle du groupe
2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a))
3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b))
4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))

1 - Première méthode: consolidation intégrale
2 - Première méthode: consolidation proportionnelle
3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
4 - Première méthode: règles sectorielles
5 - Seconde méthode: Solvabilité II
6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles
7 - Seconde méthode: règles locales
8 - Déduction de la participation conformément à l'article 203 de la directive 2009/138/CE

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (multinationale/mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0910	C0920	C0940	C0950	C0960	C0970	C0980	C0190	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LEI9690069007YRKP1188	ASSURANCES CREDIT MUTUEL	2	Société anonyme	2	ACPR	49,00%	49,00%	49,00%		2		49,00%	1	3
BE	LEI929904L04STJBEGERE2	NORTH EUROPE LIFE BELGIUM	1	Société anonyme	2	Banque Nationale Belge	49,00%	49,00%	49,00%		1		49,00%	1	3
ES	LEI959808RMR1U9V9GZU00	GACM ESPAÑA S.A.	5	Société anonyme	2	Dirección General de Seguros y Fc	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
FR	LEI969506EU99LCE1KHG09	ASSURANCES DU CREDIT MUTU	1	Société anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
ES	LEI959860D7YUXXMMG7AMB49	ATLANTIS VIDA, COMPAÑIA DE S	5	Société anonyme	2	Dirección General de Seguros y Fc	89,80%	100,00%	89,80%		1		89,80%	1	1
FR	LEI969500K948BAQ203H11	BERENIS ASSURANCES	2	Société anonyme	2	ACPR	99,80%	100,00%	99,80%		1		99,80%	1	1
FR	LEI969500A7P9JMFH22061	MTRL LINE MUTUELLE POUR TOU	4	Mutuelle régie par le code la mutual	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
FR	LEI9695009CCKLVKXKF10	GROUPE DES ASSURANCES DU	5	Société anonyme	2	ACPR					1		0,00%	1	1
FR	LEI9695008C7ADE3OTRV68	ASSURANCES DU CREDIT MUTU	2	Société anonyme	2	ACPR	96,40%	100,00%	96,40%		1		96,40%	1	1
FR	LEI96950097SKR2BURGKAB6	ASSURANCES DU CREDIT MUTU	1	Société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
BE	LEI549300JXVXG82YCEIWW94	PARTNERS ASSURANCES	2	Société anonyme	2	Banque Nationale Belge	51,00%	100,00%	51,00%		1		51,00%	1	1
LU	LEI222100GKHRRD5W73Q41	ACM RE S.A.	3	Société anonyme	2	Commissariat aux Assurances (CA	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
LU	LEI222100NG1Q4NNDEN0S14	INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL	1	Société anonyme	2	Commissariat aux Assurances (CA	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
ES	LEI959800GZSKZKRUUF866	Agrupació AMCI d'Assegurances I	4	Société anonyme	2	Dirección General de Seguros y Fc	95,22%	100,00%	95,22%		1		95,22%	1	1
FR	LEI969500TNS4ZTZWJ9H89	GIE ACM	10	Groupement d'intérêt économique	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
ES	LEI959800D1XFK6U3MSAF72	AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS	2	Société anonyme	2	Dirección General de Seguros y Fc	95,22%	100,00%	95,22%		1		95,22%	1	1
ES	LEI959800C89A2E0YB40961	AMGEN SEGUROS GENERALES	2	Société anonyme	2	Dirección General de Seguros y Fc	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
FR	SC432019261	FONCIERE MASSENA	10	Société anonyme	2	ACPR	99,73%	100,00%	99,73%		1		99,73%	1	1
FR	SC053077126	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A	10	société civile immobilière	2	ACPR	99,74%	100,00%	99,74%		1		99,74%	1	1
MA	SCRM4W	RMA	4	Société anonyme	2	Autorité de contrôle des assurances	22,02%	0,00%	22,02%		2		0,00%	1	8
TN	SC1N000000452	ASTREE	4	Société anonyme	2	Comité Général des Assurances (C	30,00%	0,00%	30,00%		2		0,00%	1	8
FR	SC432710135	ASSURANCES CREDIT MUTUEL	10	Société anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
FR	SC053933492	PROCOURTAGE	10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1		100,00%	1	1
ES	SC1212275	NOY MEDICACION SA	10	Société anonyme	2	Dirección General de Seguros y Fc	88,20%	100,00%	88,20%		1		88,20%	1	1
ES	SCA08065396	AGRUPACIÓN PENSIONES. ENT	10	Société anonyme	2	Dirección General de Seguros y Fc	95,22%	100,00%	95,22%		1		95,22%	1	1
ES	SCV63012660	AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINIS	10	Groupement d'intérêt économique	2	Dirección General de Seguros y Fc	95,22%	100,00%	95,22%		1		95,22%	1	1
ES	SCB62081716	ASISTENCIA AVANÇADA BCN. S	10	Société à responsabilité limitée	2	Dirección General de Seguros y Fc	95,22%	100,00%	95,22%		1		95,22%	1	1
ES	SCB60267150	AMDF. S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2	Dirección General de Seguros y Fc	95,22%	100,00%	95,22%		1		95,22%	1	1
ES	SCB78677218	ATLANTIS ASESORES. S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2	Dirección General de Seguros y Fc	80,00%	100,00%	80,00%		1		80,00%	1	1
ES	SCA79222857	ATLANTIS CORREDURÍA DE SEG	10	Société anonyme	2	Dirección General de Seguros y Fc	60,00%	100,00%	60,00%		1		60,00%	1	1
ES	SCB63090351	ASESORAMIENTO EN SEGUROS	10	Société à responsabilité limitée	2	Dirección General de Seguros y Fc	80,00%	100,00%	80,00%		1		80,00%	1	1

SERENIS ASSURANCES SA

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'information sur le minimum de capital requis

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	123 684
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	1
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	1
Obligations	R0130	90 751
Obligations d'État	R0140	43 065
Obligations d'entreprise	R0150	47 685
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	32 930
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	133 423
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	122 907
Non-vie hors santé	R0290	119 368
Santé similaire à la non-vie	R0300	3 539
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	10 517
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	10 517
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	16 932
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 100
Autres créances (hors assurance)	R0380	473
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	102
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	275 714

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	159 693
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	152 753
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	148 013
Marge de risque	R0550	4 740
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	6 940
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	6 255
Marge de risque	R0590	685
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	15 301
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 220
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 913
Marge de risque	R0640	307
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	13 082
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	13 015
Marge de risque	R0680	67
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	75
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	14 429
Passifs d'impôts différés	R0780	3 414
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	680
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	3
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 527
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	15 653
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 287
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	221 061
Excédent d'actif sur passif	R1000	54 653

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Ventes de contrats de vie et lésés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance vie	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
					C0040	C0050					C0070	C0080
		C0090	C0100	C0150								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0		0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout.												
R0020												
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0	13 015	0	13 015		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie												
R0080		0		0	0		0	10 517	0	10 517		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie												
R0090		0		0	0		0	2 498	0	2 498		
Marge de risque	R0100	0	0			0		67	0	67		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120											
Marge de risque	R0130											
Provisions techniques - Total	R0200	0	0			0		13 082	0	13 082		

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		0	1 682	231	0	1 913
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		0	1 682	231	0	1 913
Marge de risque	R0100	270			37	0	307
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques - Total	R0200	1 952			268	0	2 220

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.17.01.02 - 02

Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	3 223	3 717	0	112 945	7 225	2	4 204	10 971	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	68	3 471	0	101 423	5 940	2	3 134	8 305	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	3 155	246	0	11 522	1 285	1	1 070	2 666	0

Devise d'affichage : k EUR
 Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.17.01.02 - 04

Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170		C0180
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	109	0	17 297	0	0	0	0	159 693
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	89	0	475	0	0	0	0	122 907
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	20	0	16 822	0	0	0	0	36 786

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										20 833
N-9	R0160	0	23 662	3 412	1 051	564	688	897	249	-40	536
N-8	R0170	54 196	22 054	3 827	2 749	751	381	-272	27	-30	
N-7	R0180	62 514	23 271	3 639	955	447	153	126	-180		
N-6	R0190	63 690	21 968	3 655	1 168	156	300	261			
N-5	R0200	50 287	20 782	3 456	1 528	725	-281				
N-4	R0210	41 095	20 083	4 810	1 772	699					
N-3	R0220	33 918	20 292	5 097	2 391						
N-2	R0230	29 780	19 161	4 370							
N-1	R0240	29 621	17 747								
N	R0250	30 966									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	20 833	20 833
R0160	536	31 019
R0170	-30	83 683
R0180	-180	90 923
R0190	261	91 198
R0200	-281	76 497
R0210	699	68 459
R0220	2 391	61 698
R0230	4 370	53 311
R0240	17 747	47 369
R0250	30 966	30 966
Total	77 313	655 957

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										28 781
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	2 299	1 090	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	3 154	3 107		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	795	883			
N-6	R0190	0	0	0	0	1 349	1 137				
N-5	R0200	0	0	0	5 928	6 879					
N-4	R0210	0	0	3 747	3 311						
N-3	R0220	0	20 645	21 475							
N-2	R0230	0	22 650	31 271							
N-1	R0240	41 692	22 139								
N	R0250	43 655									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	16 188
R0160	1 092
R0170	3 102
R0180	883
R0190	1 133
R0200	6 798
R0210	3 259
R0220	21 065
R0230	30 572
R0240	21 766
R0250	43 323
Total	149 179

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	174 995	0	0	997	0
Fonds propres de base	R0020	54 653	0	0	-123	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	54 653	0	0	-123	0
Capital de solvabilité requis	R0090	28 023	0	0	105	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	54 653	0	0	-123	0
Minimum de capital requis	R0110	8 201	0	0	10	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	16 422	16 422		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	19 113	19 113		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	19 118	19 118		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	54 653	54 653		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	54 653	54 653		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	54 653	54 653		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	54 653	54 653	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	54 653	54 653	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	28 023			
Minimum de capital requis	R0600	8 201			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	54 653
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	35 535
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et d	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	19 118
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0990	C0100
Risque de marché	R0010	7 064		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 701		
Risque de souscription en vie	R0030	308 0		
Risque de souscription en santé	R0040	4 086 0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	21 768 0		
Diversification	R0060	-9 185		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	28 742		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 695
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-3 414
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	28 023
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	28 023
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat MCRNL	R0010	8 108
----------------	-------	-------

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 520	18 686
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	196	223
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	9 886	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	1 102	115
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	918	5 998
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	2 288	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	17	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	14 433	21 940
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	93

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	4 411	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	8 201
Capital de solvabilité requis	R0310	28 023
Plafond du MCR	R0320	12 611
Plancher du MCR	R0330	7 006
MCR combiné	R0340	8 201
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	8 201

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD SA

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'information sur le minimum de capital requis

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	3
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 347 315
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	65
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	52 968
Actions	R0100	701 711
Actions - cotées	R0110	701 708
Actions - non cotées	R0120	3
Obligations	R0130	3 957 086
Obligations d'État	R0140	1 538 327
Obligations d'entreprise	R0150	2 404 926
Titres structurés	R0160	13 833
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	612 856
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	22 628
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	56 001
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	56 001
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	306 716
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	79 709
Non-vie hors santé	R0290	79 719
Santé similaire à la non-vie	R0300	-9
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	227 007
Santé similaire à la vie	R0320	194 212
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	32 794
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	28 926
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	172 826
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 301
Autres créances (hors assurance)	R0380	71 865
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 239
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	6 000 192

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 006 907
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 703 208
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 523 920
Marge de risque	R0550	179 288
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	303 698
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	248 144
Marge de risque	R0590	55 554
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	997 364
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	892 094
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	708 836
Marge de risque	R0640	183 258
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	105 270
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	103 476
Marge de risque	R0680	1 793
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	172 754
Passifs d'impôts différés	R0780	252 084
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 247
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	68 597
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	33 103
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 421
Autres dettes (hors assurance)	R0840	132 779
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	3 670 254
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 329 938

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêt : 31/12/2016

S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		normes encadrant les contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
					C0040	C0050		C0070				C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0	0	102 853	623	103 476	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	32 794	0	32 794	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	0		0	0		0	0	70 059	623	70 682	
Marge de risque	R0100	0	0			0			1 777	16	1 793	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120											
Marge de risque	R0130											
Provisions techniques - Total	R0200	0	0			0			104 630	639	105 270	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		0	534 269	169 500	5 067	708 836
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	147 851	42 748	3 613	194 212
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		0	386 418	126 752	1 454	514 624
Marge de risque	R0100	137 604			45 136	518	183 258
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques - Total	R0200	671 873			214 637	5 585	892 094

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.17.01.02 - 02

Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	116 052	187 646	0	1 051 189	90 280	303	258 824	214 806	21 295
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	-9	0	39 211	-942	-4	15 511	22 465	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	116 052	187 656	0	1 011 978	91 221	306	243 313	192 341	21 295

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.17.01.02 - 03

Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions	R0050							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut - total	R0060	1 888	0	87,1	0	0	0	166 142
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	-989
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 888	0	87,2	0	0	0	167 131
Provisions pour sinistres								
Brut - total	R0160	26 994	0	18 532	0	11 266	0	1 605 922
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	3 477	0	0	0	80 698
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	26 994	0	15 055	0	11 266	0	1 525 224
Total meilleure estimation - brut	R0260	28 882	0	19 404	0	11 266	0	1 772 064
Total meilleure estimation - net	R0270	28 882	0	15 927	0	11 266	0	1 692 355
Marge de risque	R0280	3 586	0	1 977	0	1 399	0	234 842
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.17.01.02 - 04

Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	R0320	32 468	0	21 381	0	12 664	0	2 006 907
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	3 477	0	0	0	79 709
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	32 468	0	17 904	0	12 664	0	1 927 198

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A. Date d'arrêté : 31/12/2016

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	2019	1
--	------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										240 120
N-9	R0160	0	215 734	47 716	21 615	12 636	9 020	6 001	2 609	6 406	5 366
N-8	R0170	702 130	225 541	39 809	23 754	12 094	6 790	4 425	4 750	14 634	
N-7	R0180	785 668	220 486	47 238	22 514	15 264	10 576	4 714	2 473		
N-6	R0190	802 802	244 172	42 849	22 272	11 756	10 939	7 676			
N-5	R0200	774 843	241 839	50 639	24 831	13 488	11 770				
N-4	R0210	834 834	254 494	48 443	29 201	15 466					
N-3	R0220	873 173	245 346	58 556	27 317						
N-2	R0230	880 485	256 002	50 896							
N-1	R0240	878 964	239 450								
N	R0250	983 827									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	240 120	240 120
R0160	5 366	327 102
R0170	14 634	1 033 928
R0180	2 473	1 108 933
R0190	7 676	1 142 466
R0200	11 770	1 117 411
R0210	15 466	1 182 438
R0220	27 317	1 204 391
R0230	50 896	1 187 383
R0240	239 450	1 118 414
R0250	983 827	983 827
Total	1 598 995	10 646 413

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										231 904
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	35 887	21 697
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	67 726	44 416	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	57 316	55 096		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	79 036	66 279			
N-5	R0200	0	0	0	0	78 926	63 150				
N-4	R0210	0	0	0	115 448	101 621					
N-3	R0220	0	0	184 024	152 325						
N-2	R0230	0	221 192	163 576							
N-1	R0240	538 721	250 335								
N	R0250	580 185									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	131 805
R0160	21 602
R0170	44 101
R0180	54 519
R0190	65 345
R0200	62 113
R0210	99 411
R0220	148 727
R0230	160 094
R0240	244 641
R0250	573 562
Total	1 605 922

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	3 004 270	0	0	24 100	0
Fonds propres de base	R0020	2 159 719	0	0	-12 133	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	2 159 719	0	0	-12 133	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 058 729	0	0	11 575	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2 159 719	0	0	-12 133	0
Minimum de capital requis	R0110	354 102	0	0	971	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	194 536	194 536		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	287 913	287 913		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	1 677 271	1 677 271		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 159 719	2 159 719		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2 159 719	2 159 719		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2 159 719	2 159 719		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2 159 719	2 159 719	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2 159 719	2 159 719	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	1 058 729			
Minimum de capital requis	R0600	354 102			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 329 938
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	170 219
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	482 448
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 677 271
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	120 357
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	120 357

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	528 338		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	37 225		
Risque de souscription en vie	R0030	5 812 0		
Risque de souscription en santé	R0040	706 385 0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	581 042 0		
Diversification	R0060	-631 791		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 227 011		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	83 799
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-252 081
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 058 729
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 058 729
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat MCRNL	R0010	327 350
----------------	-------	---------

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	94 824	630 945
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	153 330	155 033
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	900 221	346 116
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	81 147	472 535
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	273	1 119
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	216 443	516 904
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	171 100	61 826
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	18 943	5 411
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	28 882	49 613
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	15 927	72 242
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	11 266	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	26 753

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	585 306	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		20 659 134

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	354 102
Capital de solvabilité requis	R0310	1 058 729
Plafond du MCR	R0320	476 428
Plancher du MCR	R0330	264 682
MCR combiné	R0340	354 102
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	354 102

**ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE
SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE**

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'information sur le minimum de capital requis

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE MUTUELLE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	27 678
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	14 135 151
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	26 090
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	986 965
Actions	R0100	1 329 587
Actions - cotées	R0110	1 329 582
Actions - non cotées	R0120	5
Obligations	R0130	10 710 049
Obligations d'État	R0140	4 452 853
Obligations d'entreprise	R0150	6 237 791
Titres structurés	R0160	19 406
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 082 459
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	178 950
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	205 899
Avances sur police	R0240	5 876
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	200 022
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	583
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	25 632
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 234
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	14 576 128

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	12 289 118
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	12 289 118
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	12 135 018
Marge de risque	R0680	154 100
Provisions techniques UC et indexés	R0690	172 437
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	168 660
Marge de risque	R0720	3 777
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	380
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	710 963
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	181
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 728
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	13 210 807
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 365 321

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE MUTUELLE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
					C0040	C0050					C0070	C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Meilleure estimation brute	R0030	12 126 559		168 660			8 459			12 303 678		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080											
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	12 126 559		168 660			8 459			12 303 678		
Marge de risque	R0100	153 921	3 777		179					157 877		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120											
Marge de risque	R0130											
Provisions techniques - Total	R0200	12 280 480	172 437		8 638					12 461 555		

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE MUTUELLE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
			C0170	C0180			
		C0190	C0200		C0210		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090						
Marge de risque	R0100						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques - Total	R0200						

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE MUTUELLE, Date d'arrêt : 31/12/2016

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	12 461 555	0	0	89 289	0
Fonds propres de base	R0020	1 355 974	0	0	-57 722	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 355 974	0	0	-57 722	0
Capital de solvabilité requis	R0090	910 385	0	0	47 997	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 328 296	0	0	-88 440	0
Minimum de capital requis	R0110	271 222	0	0	8 931	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE MUTUELLE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	92 515	92 515			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 235 781	1 235 781			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	27 678				27 678
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 355 974	1 328 296			27 678
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 355 974	1 328 296			27 678
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 328 296	1 328 296			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 355 974	1 328 296	0	0	27 678
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 328 296	1 328 296	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	910 385				
Minimum de capital requis	R0600	271 222				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0				

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE MUTUELLE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 365 321
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	120 193
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	9 346
Réserve de réconciliation	R0760	1 235 781
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE MUTUELLE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 442 654		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	19 244		
Risque de souscription en vie	R0030	43 136	0	
Risque de souscription en santé	R0040		0	
Risque de souscription en non-vie	R0050		0	
Diversification	R0060	-45 962		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 459 072		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	54 643
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-603 330
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	910 385
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	910 385
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE MUTUELLE, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat MCRNL	R0010	
----------------	-------	--

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	271 222

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	10 094 881	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	2 031 678	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	168 660	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	8 459	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		2 857 436

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	271 222
Capital de solvabilité requis	R0310	910 385
Plafond du MCR	R0320	409 673
Plancher du MCR	R0330	227 596
MCR combiné	R0340	271 222
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	271 222

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'information sur le minimum de capital requis

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

Actifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	81 062 958
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	109 881
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 473 031
Actions	R0100	6 509 311
Actions - cotées	R0110	6 473 391
Actions - non cotées	R0120	35 920
Obligations	R0130	64 974 104
Obligations d'État	R0140	25 759 710
Obligations d'entreprise	R0150	38 787 761
Titres structurés	R0160	416 955
Titres garantis	R0170	9 678
Organismes de placement collectif	R0180	7 353 154
Produits dérivés	R0190	3 143
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	640 334
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	7 299 528
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 314 853
Avances sur police	R0240	30 971
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 283 881
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	13 257
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	13 257
Santé similaire à la vie	R0320	8 431
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 826
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	48 667
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	29
Autres créances (hors assurance)	R0380	153 722
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	44 812
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	89 937 827

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	70 852 348
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	51 383
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	50 742
Marge de risque	R0640	640
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	70 800 965
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	70 179 450
Marge de risque	R0680	621 515
Provisions techniques UC et indexés	R0690	7 068 608
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	6 985 169
Marge de risque	R0720	83 440
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 686
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	13 257
Passifs d'impôts différés	R0780	456 267
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	263 685
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	5 704 788
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	26 933
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 572
Autres dettes (hors assurance)	R0840	185 983
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	84 579 128
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 358 699

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
					C0040	C0050					C0070	C0080
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Meilleure estimation brute	R0030	70 801 749		6 985 169				-622 962		664	77 164 619	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080							4 826			4 826	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	70 801 749		6 985 169				-627 788		664	77 159 793	
Marge de risque	R0100	613 926	83 440			7 582				6	704 954	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120											
Marge de risque	R0130											
Provisions techniques - Total	R0200	71 415 675	7 068 608			-615 380				670	77 869 573	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0190	C0200	C0210
			C0170	C0180						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030			50 742			50 742			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			8 431			8 431			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090			42 311			42 311			
Marge de risque	R0100	640					640			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200	51 383					51 383			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	77 920 956	0	0	327 394	0
Fonds propres de base	R0020	5 179 098	0	0	-199 676	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	5 179 098	0	0	-199 676	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 774 460	0	0	214 374	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 179 098	0	0	-199 676	0
Minimum de capital requis	R0110	1 248 507	0	0	96 468	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	671 178	671 178		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	848 976	848 976		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	3 658 944	3 658 944		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 179 098	5 179 098		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 179 098	5 179 098		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 179 098	5 179 098		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 179 098	5 179 098	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 179 098	5 179 098	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	2 774 460			
Minimum de capital requis	R0600	1 248 507			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 358 699
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	125 846
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 520 154
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	53 755
Réserve de réconciliation	R0760	3 658 944
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	614 488
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	614 488

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	7 200 931		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	197 763		
Risque de souscription en vie	R0030	3 333 145	0	
Risque de souscription en santé	R0040	54 006	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050		0	
Diversification	R0060	-2 048 707		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 737 138		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	317 869
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-5 824 280
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-456 267
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 774 460
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 774 460
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat MCRNL	R0010	
----------------	-------	--

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	1 473 514

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	55 397 083	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	15 404 666	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	6 985 169	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 473 514
Capital de solvabilité requis	R0310	2 774 460
Plafond du MCR	R0320	1 248 507
Plancher du MCR	R0330	693 615
MCR combiné	R0340	1 248 507
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	1 248 507

MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280201	Communication d'informations sur le minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	46
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2 830
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	54 839
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	46 991
Obligations d'État	R0140	29 116
Obligations d'entreprise	R0150	17 876
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	7 847
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	38
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	38
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	13 606
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	13 606
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	13 606
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 588
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 937
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 803
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	389
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	88 075

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	15 364
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	15 364
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	15 099
Marge de risque	R0590	265
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	363
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	363
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	339
Marge de risque	R0680	24
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	14 243
Passifs d'impôts différés	R0780	1 562
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	940
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	332
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 898
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	41 704
Excédent d'actif sur passif	R1000	46 371

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410			34					34
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500			34					34
Primes acquises									
Brut	R1510			34					34
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600			34					34
Charge des sinistres									
Brut	R1610			5					5
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700			5					5
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900			5					5
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2600			5					5

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
					C0040	C0050					C0070	C0080
								C0090	C0100	C0150		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0		0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0	339	0	0	339	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	0		0	0		0	339	0	0	339	
Marge de risque	R0100	0	0			24			0	0	24	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120											
Marge de risque	R0130											
Provisions techniques - Total	R0200	0	0			363		0	0	363		

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0190	C0200	C0210
			C0170	C0180						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030		0	0	0	0	0			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0	0	0	0			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		0	0	0	0	0			
Marge de risque	R0100	0			0	0	0			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200	0			0	0	0			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											9
N-9	R0160	0	0	100	4	1	0	2	0	0	0	0
N-8	R0170	0	5 059	85	6	4	1	0	0	0	0	0
N-7	R0180	46 183	4 673	107	11	0	0	1	0			
N-6	R0190	46 410	5 064	119	19	4	4	1				
N-5	R0200	47 514	5 262	100	9	3	1					
N-4	R0210	49 203	5 410	95	6	5						
N-3	R0220	50 607	5 483	126	8							
N-2	R0230	51 151	6 746	146								
N-1	R0240	55 493	7 172									
N	R0250	71 203										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	9	9
R0160	0	107
R0170	0	5 155
R0180	0	50 974
R0190	1	51 620
R0200	1	52 889
R0210	5	54 719
R0220	8	56 223
R0230	146	58 044
R0240	7 172	62 665
R0250	71 203	71 203
Total	78 544	463 608

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	1	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	2	0					
N-4	R0210	0	0	0	5	1						
N-3	R0220	0	0	17	4							
N-2	R0230	0	145	15								
N-1	R0240	6 961	151									
N	R0250	12 590										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	1
R0220	4
R0230	15
R0240	151
R0250	12 601
Total	12 772

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	15 727	0	0	17	0
Fonds propres de base	R0020	46 371	0	0	-5	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	46 371	0	0	-5	0
Capital de solvabilité requis	R0090	4 725	0	0	5	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	46 371	0	0	-5	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	2 276	2 276			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	44 094	44 094			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	46 371	46 371			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	46 371	46 371			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	46 371	46 371			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	46 371	46 371	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	46 371	46 371	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	4 725				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0				

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	46 371
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 276
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	44 094
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 566		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 067		
Risque de souscription en vie	R0030	58 0		
Risque de souscription en santé	R0040	622 0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 0		
Diversification	R0060	-1 517		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	41		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	4 836		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 451
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 562
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 725
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	4 725
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
	C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	223

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 493	3 175		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	46		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
	C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	8

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			339	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				866

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	231
Capital de solvabilité requis	R0310	4 725
Plafond du MCR	R0320	2 126
Plancher du MCR	R0330	1 181
MCR combiné	R0340	1 181
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	3 700

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	223	8
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	4 567	158
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 055	71
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 142	40
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 142	40
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700